



## Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 357- 25 septembre 2018

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

**Blog :** <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

**Facebook :** [www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015](http://www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015)

---

### SOMMAIRE

- 1 - 28 septembre : Journée internationale pour le droit à l'avortement - les mobilisations connues
- 2 - Irlande : la dépénalisation de l'avortement a été promulguée - news.konbini.com - Page 3
- 3 - Au Brésil, la mobilisation des femmes fragilise la campagne de l'extrême droite - Jean-Mathieu Albertini - Mediapart - Page 4
- 4 - Apostasie collective en Argentine - letemps.ch - Page 6
- 5 - Dans les McDonald's américains, une grève historique contre les violences sexuelles - Mathieu Magnaudeix - Page 7
- 6 - Communiqué international pour l'interdiction mondiale de la maternité de substitution - Page 8
- 7 - Le Planning, acteur inconditionnel de la lutte contre les violences à l'encontre des femmes
- 8 - PMA, pourquoi les évêques disent «non» - la-croix.com - Page 10
- 9 - "Au moins cinq semaines pour obtenir un rendez-vous" : des femmes racontent leurs galères pour avorter en été - www.francetvinfo.fr - Page 11
- 10 - Scandaleux ! Inadmissible ! - Planning Familial - Page 15
- 11 - Suppression de la clause de conscience - HCE - Page 15
- 12 - "Sauvons celles qui sont encore vivantes" : l'appel de 88 personnalités contre les violences conjugales - Page 15
- 13 - La pornographie, c'est de l'exploitation sexuelle filmée !- Sandrine Goldschmidt - Mouvement du Nid - avril 2017 - Page 16
- 14 - Financement du cinéma et égalité Femmes-hommes : le HCE salue l'action inédite de Françoise Nyssen, Ministre de la Culture - Page 17
- 15 - En dix ans, le nombre de personnes condamnées pour viol a chuté de 40 %- Jean-Baptiste Jacquin - Le Monde - Page 18
- 16 - L'écriture inclusive ou écriture égalitaire : un enjeu pour et dans ATTAC - Page 18
- 17 - « La domination masculine est morte » - Marcel Gauchet - Le Monde - Page 23
- 17bis- Brésil - Femmes contre l'extrême-droite : pour une mobilisation internationale le 29 septembre - Page 26
- 18 - Le temps des femmes : « Solidarité internationale pour l'autonomisation économique des femmes. » - Fondation des Femmes de l'Euro méditerranée - Page 26
- 19 - Causerie "Parentalité et Féminisme : qu'est-ce qu'une éducation égalitaire - Centre Hubertine Auclert - Paris - 27 septembre 2018 - Page 27
- 20 - Journée "Sur les traces de Colette Guillaumin (1934-2017)" - RT 24 de l'AFS - 12 octobre - Paris - Page 27
- 21 - 30e édition du Festival international « Quand les lesbiennes se font du cinéma » - Paris - du 31oct au 4 novembre - Page 28
- 22 - Livre : « Accouchement, les femmes méritent mieux. » - Marie-Hélène Lahaye - Page 28

## MOBILISATIONS

### 1 - 28 septembre : Journée internationale pour le droit à l'avortement - les mobilisations connues

#### *Avortement les femmes décident à Paris*

Rassemblement à 18h30 à Opéra Bastille - 19h30, déambulation de Bastille à rue Traversière - puis à 20h30, témoignages, documentaire « Les croisés de l'avortement » et débat - Salle Traversière - 25bis rue Traversière - Paris 12ème

#### *Avortement les femmes décident ! à Toulouse*

Manifestation pour défendre le droit et l'accès à l'avortement, toutes et tous dans la rue !

Vendredi 28 septembre 2018 - 17:30 - 19:00 - de la place Saint Cyprien jusqu'au Capitole.

Soirée festive à 20h30 - à la Bourse du Travail.

Partout dans le monde, le droit à l'avortement est attaqué. En France le droit à l'IVG existe dans le texte, mais celui-ci est entravé par : Baisse drastique des moyens ; Revendication abusive de certains médecins de la clause de conscience ; Démarches administratives trop longues par rapport aux délais de l'IVG. Par conséquent, 5 000 femmes en France sont forcées d'avorter à l'étranger.

#### *Avortement les femmes décident ! à Rouen*

Rassemblement - 18h - devant le lycée Saint Saëns

Le droit de disposer de son corps est un droit fondamental pour les femmes.

Aucun pays démocratique ne peut dénier ce droit ou en restreindre l'accès.

Nous exigeons que nos gouvernements nationaux, le Parlement européen et le Conseil de l'Europe garantissent ce droit fondamental. Solidarité avec les femmes du monde entier ;

#### *Avortement les femmes décident ! à Rennes*

Rassemblement le 28/9, avec OLF 35 avec le Planning Familial et les Effronté-e-s appelle au rassemblement Place de la Mairie à 18h

Rencontre le 26 septembre - Sciences Po : Nous avortons, avorton et continueront à avorter ; les luttes des femmes à travers le monde pour obtenir et préserver ce droit.

Pour la Journée mondiale du droit à l'avortement (28 Septembre) Georges Sand l'association féministe de Sciences Po Rennes invite le Planning Familial 35 à venir parler du droit à l'avortement, l'occasion de revenir sur les mobilisations du monde entier (Argentine, Irlande...) mais également de la situation en France ! Entrée libre & Gratuite

#### *Avortement, les femmes décident ! à Clermont-Ferrand*

Rassemblement le 28 septembre à 18h - Place de Jaude - initié par le Collectif 8 mars.

#### *Avortement les femmes décident ! à Metz*

A Metz, OLF 57 et la commission Femmes de Solidaires investiront les rues (tracts, quizz...)

#### *Avortement les femmes décident à Nancy*

Vendredi 28 septembre 2018, Film « L'une chante, l'autre pas, de 20:00 à 23:00 UTC+02 ; Caméo officiel Nancy - 16 rue de la Commanderie - 6 rue Léopold Lallement 54000 Nancy

Le 28 septembre est la Journée internationale pour le droit à l'IVG. Disposer du droit à l'IVG, c'est pouvoir accéder à un acte qui ne soit non plus honteux et potentiellement mortel, mais à un simple acte médical pouvant intervenir durant la vie sexuelle et reproductive de chacune d'entre nous.

Sur proposition et avec l'organisation du cinéma Caméo, Osez le féminisme! 54 vous propose de marquer cette journée avec la projection du film subversif "L'une chante l'autre pas" de Agnès Varda. A sa sortie ce film fit scandale, et aujourd'hui encore nous rappelle à quel point le combat pour la réappropriation de nos corps est loin d'être entièrement gagné, en France comme ailleurs... et des ailleurs pas si lointains qu'on le pense.

Nous continuerons la soirée avec une petite discussion sur l'IVG et en quoi son accès libre et gratuit est indissociable de l'émancipation des femmes. Nous concluons enfin par un petit pot bien mérité.

### *Avortement les femmes décident ! dans la Sarthe*

Rassemblement à 18h devant l'hôpital du Bailleul à La Flèche où, depuis janvier, on ne peut plus avorter. « Sur les cinq gynécologues en poste, trois ont fait valoir leur clause de conscience, qui permet à un médecin de refuser la réalisation d'un acte médical s'il l'estime contraire à ses convictions personnelles. Un autre praticien est parti à la retraite, et ce poste vacant a occasionné une réorganisation des services. Plus aucun professionnel n'est donc en mesure de pratiquer les avortements ».

### *Avortement les femmes décident ! à Marseille*

Que savez-vous sur l'IVG ? Venez répondre aux quiz et documenter de 12h à 14h sous l'Ombrière du Vieux Port.

### *Avortement, les femmes décident ! à Toulon*

Rassemblement le 28 septembre à 11h30 sur le Carré du Port de Toulon, avec conférence de presse sur place. À l'initiative de Solidaires Var avec de nombreuses organisations et associations.

### *Avortement, les femmes décident ! à Lorient*

Rassemblement prévu vendredi 28 septembre à 18h00 - place Aristide Briand - Lorient.

## INTERNATIONAL

### **2 - Irlande : la dépénalisation de l'avortement a été promulguée - news.konbini.com**

La légalisation de l'avortement a été promulguée mardi 18 septembre par le président irlandais, Michael Higgins. L'IVG (Interruption volontaire de grossesse) est désormais autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse et jusqu'à 24 en cas de conditions exceptionnelles, notamment si la vie de la mère est en danger.

Jusqu'ici, l'accès à l'avortement pour les Irlandaises était uniquement autorisé si la vie de la mère était menacée, et ce depuis 2013. Sinon, c'était 14 années passées derrière les barreaux, même en cas de viol, d'inceste ou de malformation fœtale.

Lors du référendum le 25 mai dernier, l'abrogation du 8e amendement, qui stipulait l'interdiction de l'avortement en consacrant "le droit à la vie de l'embryon", avait été approuvée à plus de 66 % par les votants de ce pays catholique.

"Nous avons fait l'Histoire" : Dès janvier dernier, le Premier ministre, Leo Varadkar, au départ opposé à cette réforme constitutionnelle, avait fait savoir que "ses opinions [avaient] évolué avec le

temps et l'expérience" et qu'il était désormais favorable à une modification de la législation, avançant : "Selon moi, il faut décider s'il faut continuer de stigmatiser et de pénaliser nos sœurs, nos collègues et nos amies ou si nous sommes prêts à faire un choix collectif pour exprimer notre empathie et notre compassion."

Mardi 18 septembre, ce dernier a déclaré : "nous sommes prêts". Les Irlandaises semblent être, elles, prêtes depuis bien longtemps. "Nous avons fait l'Histoire, on l'a fait", déclaraient plusieurs d'entre elles au micro de Konbini news à Dublin, lors de l'annonce de la victoire du "oui" au référendum. «*De penser que les femmes sont des citoyennes de seconde zone me rendait folle*», se désolait l'une d'elles. Toutes générations confondues, elles se sont dites "excitées", "optimistes" et s'étaient réjouies en dansant et en chantant.

### **3 - Au Brésil, la mobilisation des femmes fragilise la campagne de l'extrême droite - Jean-Mathieu Albertini - Mediapart**

Un mouvement se met en place pour une mobilisation internationale le 29 septembre

Ce sont des femmes et elles s'opposent à Jair Bolsonaro, ce candidat d'extrême droite qui fait la course en tête aux élections brésiliennes d'octobre. En quelques semaines, un groupe Facebook, fort de plus de 2,5 millions d'inscrites, menace la dynamique de la campagne de Bolsonaro. Rio de Janeiro (Brésil), de notre correspondant.

Au départ, c'est un simple groupe sur Facebook, au nom basique mais à l'objectif clair : « Femmes unies contre Bolsonaro ». « *On a décidé de réunir tout le monde, tout en créant un fait politique pour montrer qu'une grande partie de la population est contre cette candidature* », explique au quotidien *El País* Ludimilla Teixeira, une publicitaire de 36 ans, l'une des créatrices et administratrices du groupe lancé le 30 août 2018. En 24 heures, le nombre d'adhésions a explosé, jusqu'à rassembler 600 000 personnes. Aujourd'hui, elles sont plus de 2,5 millions de femmes et chaque jour, des milliers de nouvelles demandes surchargent les bénévoles qui tentent de suivre le rythme tout en vérifiant les profils des personnes souhaitant se joindre au mouvement.

Le groupe fermé permet des discussions sans agressivité, soulignent les administratrices. Sur les réseaux sociaux ouverts, les femmes qui se positionnent contre Jair Bolsonaro sont souvent harcelées par ses soutiens. Collectif sans affiliation partisane, il n'y a que deux prérequis basiques pour y adhérer : être une femme et être contre Bolsonaro. De toutes classes, races et âges, elles s'y retrouvent contre le candidat d'extrême droite.

Au milieu des appels à manifester ou des témoignages, on critique surtout les discours machistes du candidat du PSL (Parti social-libéral) qui justifient par exemple la différence salariale entre hommes et femmes. On dénonce également violemment sa provocation extrême envers la députée Maria do Rosário : « Je ne te violerai pas parce que tu ne le mérites pas », lâchée dans les couloirs de l'assemblée en 2003. Ce genre d'agression verbale a du mal à passer auprès d'une grande partie de l'électorat féminin, dans un pays qui, en 2017, a recensé 60 018 viols, 5 672 assassinats de femmes et 221 238 plaintes pour coups et blessures lors de violences domestiques, selon le Fórum Brasileiro de Segurança.

Pour Rosana Pinheiro-Machado, anthropologue à l'Université fédérale de Santa Maria (UFSM), « il y a également un peu d'autoprotection dans ce mouvement de rejet. Les femmes savent que ce sont leurs fils qui vont mourir si la politique de sécurité publique se radicalise, comme le propose ce candidat. Elles savent que la violence ne fait que générer plus de violence.

Ce groupe a mis en avant un fait politique : les femmes peuvent sauver le Brésil de Bolsonaro ». Face à un tel phénomène, les soutiens de Bolsonaro, toujours largement en tête des intentions de vote au premier tour, mais dont le rejet parmi les électrices est particulièrement élevé, ont décidé de contre-attaquer.

Le vendredi 14 septembre, les attaques virtuelles se sont intensifiées et les administratrices ont

reçu des menaces : si le groupe existe toujours sous 24 heures, leurs données personnelles seront divulguées sur le net. Et puis au petit matin du dimanche 16, Facebook a été obligé de suspendre le groupe. Durant la nuit, un homme avait réussi à en prendre le contrôle et à le renommer en « Femmes unies avec Bolsonaro ». L'équipe de campagne du candidat avait immédiatement célébré le « succès » de ce « nouveau » groupe. L'un des fils du candidat avait notamment divulgué de fausses informations sur le sujet expliquant qu'«

une page quelconque avec un million d'abonnés a été vendue à la gauche qui l'a renommée sans vergogne "femmes unies contre Bolsonaro", annonçant partout qu'il y avait une vague de femmes contre le présidentiable (...). En réponse, il a été créé une page de femmes avec Bolsonaro qui compte déjà 1,1 million d'abonnés ! »

Les commentaires de soutien en bas de la publication étaient bien plus agressifs : « On leur a fermé leur gueule à ces salopes », dit l'un d'eux. En fin d'après-midi, Facebook a informé que le groupe avait été rendu à ses administratrices mais aucun démenti n'a été présenté par les proches de Bolsonaro. Ce piratage a eu lieu alors que s'organise une mobilisation massive des femmes contre le candidat d'extrême droite, prévue pour le 29 septembre dans 42 villes du pays. Dans une vidéo publiée sur YouTube, Ludimilla Teixeira affirme que « cette attaque montre combien la mobilisation croissante du mouvement de femmes face au "présidentiable" inquiète ses partisans ».

Piratages et fausses rumeurs sont la preuve d'une lutte violente sur internet, pas nouvelle, mais devenue centrale dans cette élection où l'impact de la propagande électorale à la télévision semble s'être amoindri. Le candidat de la droite classique, Geraldo Alckmin, ne parvient pas à mobiliser malgré un temps de propagande télévisuelle largement supérieur à tous ses concurrents. Tandis que Bolsonaro avec ses 12 secondes de spots de publicité officielle mise tout sur les réseaux sociaux où il compte 6,2 millions d'abonnés sur Facebook et 1,4 million sur Twitter.

Au-delà des piratages, le clan Bolsonaro a tenté de répondre à l'initiative des opposantes sur ses réseaux. Les groupes de femmes en faveur de Bolsonaro se sont multipliés. Sans grand succès : celui qui rassemble le plus de participants n'atteint que 318 000 abonnés, dont de nombreux hommes. Mais leur existence même permet une plus grande visibilité des partisans du candidat d'extrême droite. Des pages pro-bolsonaro plus anciennes, comptant un grand nombre d'abonnés, ont multiplié les échanges d'informations à propos de ces nouveaux groupes de femmes afin d'accroître le volume des interactions.

En conséquence, l'algorithme de Facebook les a considérés comme dignes d'intérêt, et les a ainsi fait apparaître à un plus grand nombre de personnes. Une opération a également été lancée par son équipe de campagne pour changer l'image du candidat auprès de l'électorat féminin. Tournée avant l'attaque au couteau dont il a été victime le 6 septembre et qui le bloque à l'hôpital pour le moment, une vidéo a été divulguée ce lundi, montrant un Bolsonaro au bord des larmes lorsqu'il évoque sa fille de 7 ans. Un paradoxe pour un candidat qui a déclaré l'année dernière : « J'ai cinq enfants. Quatre hommes, puis j'ai eu une faiblesse et j'ai fait une fille. »

Pour l'anthropologue Rosana Pinheiro-Machado, « il est fragilisé et tente donc de mobiliser son électorat féminin pour contrer ce mouvement. Et elles sont nombreuses, il ne faut pas sous-estimer cette base féminine chez lui ». Selon elle, la mobilisation virtuelle contre sa candidature est donc primordiale. Après le piratage du groupe, par effet de solidarité, le hashtag « elenão » (« pas lui ») s'est diffusé jusqu'aux femmes très peu mobilisées habituellement. « Les mouvements sociaux ont besoin d'une étincelle pour prendre. Et cette attaque a servi d'étincelle pour faire connaître cette réaction anti-Bolsonaro au-delà des cercles militants. C'est un vrai coup dur pour sa campagne ! »

Pour Rosana Pinheiro-Machado, il est évident que ce mouvement virtuel doit se traduire par des mobilisations massives et unies dans la rue pour réellement marquer la campagne. Mais, ajoute-t-elle, « ce groupe a déjà ouvert des possibilités. Et depuis trois ans, les seules qui se mobilisent avec cette force, cette cohésion et cette capacité de transcender les différences, ce sont les femmes !

» Une conséquence du « printemps féministe » qui secoue depuis 2015 un pays très conservateur. D'ailleurs, en conclusion de sa vidéo dénonçant l'attaque contre le groupe, Ludimilla Teixeira lance : « Nous ne sommes pas des robots, on est de vraies femmes. Vous pouvez avoir peur de nous car vous n'allez pas réussir à hacker les urnes ! » Il n'en reste pas moins que, pour le moment, seules les femmes se sont réellement organisées contre Bolsonaro et l'administratrice alerte : « Si on ne s'unit pas maintenant, on se réunira plus tard pour pleurer. »

#### **4 - Apostasie collective en Argentine - letemps.ch**

Deux semaines après le refus de la loi sur la dépénalisation de l'avortement, un mouvement d'apostasie collective en Argentine prend de l'ampleur. Vendredi, la Coalition argentine pour un Etat laïc (CAEL) a remis à Buenos Aires près de 4000 demandes d'apostasie à la Conférence épiscopale argentine, organisme qui réunit les évêques du pays. «C'est la première vague aussi massive depuis la création de la CAEL en 2009. Nous sommes toutefois limités par nos ressources humaines pour traiter une énorme quantité de dossiers. Mais nous ne sommes pas seuls. D'autres organisations du pays gèrent les demandes», souligne César Rosenstein, cofondateur de la CAEL. Et d'ajouter: «Notre objectif est aussi que l'Eglise efface les données des personnes qui ont rempli les documents d'apostasie. Pour l'instant, elle s'y refuse, ce qui constitue une violation de la loi sur la récolte des données.»

«J'ai été licencié 48 heures après avoir annoncé mon apostasie»: Ce combat est partagé par Pao Raffetta, 34 ans, un des pionniers en matière d'apostasie. Aujourd'hui, enseignant dans une ONG, il s'est fait débaptiser en 2009, alors qu'il travaillait depuis dix ans dans une école liée aux jésuites. «J'ai été licencié 48 heures après avoir annoncé mon apostasie. J'ai pris ma décision pour deux raisons. D'une part, le refus de l'Eglise de reconnaître les droits des homosexuels et, plus généralement, de la communauté LGBT. D'autre part, la complicité de l'Eglise avec la dictature et les disparitions de bébés. J'ai donc considéré que cette institution ne me représentait pas. Après avoir changé de sexe et de nom en 2016, je me bats pour que l'Eglise efface toutes les données me concernant», témoigne Pao Raffetta.

De son côté, Emiliano Ramirez, 41 ans, employé au sein du pouvoir judiciaire de Buenos Aires, affirme avoir pris la décision de se séparer de l'Eglise depuis longtemps. Mais le refus de la loi sur l'avortement a agi comme un déclencheur. «Avec ma femme, nous avons contacté la CAEL et avons trouvé avec cette organisation un moyen de concrétiser notre volonté de quitter l'Eglise. Comme la majorité des Argentins, nous ne sommes pas des catholiques croyants et n'allons pas à l'église. Nous n'avons aucun lien avec cette institution. Il n'y a donc aucune raison d'en faire partie. D'ailleurs, mon baptême résulte du désir de mes grands-mères, pas de mon propre choix», relève-t-il. Pour lui, le baptême est une question de génération. Ses trois filles ne sont pas baptisées, les enfants de tous ses amis non plus. «La réalité, c'est que la jeune génération ne va pas à l'église», observe Emiliano Ramirez.

*Toutes les tranches d'âge concernées* : Quant à Lau Rameri, psychologue de 33 ans, elle a décidé de se faire baptiser il y a dix ans. «Ma sœur aînée m'a demandé de devenir la marraine de son fils. Mon baptême a été une décision d'amour», raconte-t-elle. Mais les choses ont changé avec le refus de la légalisation de l'avortement. «Avec cette question qui concerne le droit de la femme, je me suis rendu compte du rôle de l'Eglise. Dans le débat sur l'avortement, sa position constitue une ingérence dans la politique de santé de l'Etat. L'Eglise a culpabilisé les femmes et j'ai trouvé cela extrêmement moche, alors que l'avortement clandestin provoque des décès», relève la psychologue. Pour elle, la position de l'Eglise n'est pas intelligente, elle ne représente pas ses idées. Elle s'est alors retrouvée dans la CAEL, à suivre le slogan de l'apostasie collective «No en mi nombre» («Pas en mon nom»). «J'ai décidé d'apostasier samedi dernier», confie-t-elle.

Preuve que le mouvement d'apostasie collective concerne toutes les tranches d'âge : Nora Cortiñas, 88 ans, a suivi le mouvement. Symbole de la lutte pour les droits humains en Argentine après avoir



perdu son fils durant la dictature, l'octogénaire confie avoir pris sa décision d'apostasier subitement. «Je suis une catholique croyante et je n'avais jamais pensé à l'apostasie. Mais le jour de la votation de la loi sur la légalisation de l'avortement, le cardinal Poli a donné une messe pour qu'elle ne passe pas. C'était un comble pour moi. C'était la goutte qui a fait déborder le vase, alors que des femmes, surtout les pauvres, meurent des suites d'un avortement. L'Eglise doit être saine, rester discrète. J'accepte qu'elle ne permette pas l'avortement, car c'est son dogme. Mais de là à s'impliquer, non. Cela ne me plaît pas», proteste la cofondatrice de l'association Les Mères de la place de Mai.

Pour César Rosenstein, le mouvement d'apostasie collective se poursuivra ailleurs en Amérique du Sud. Prochainement, assure-t-il, le Pérou, le Chili et l'Equateur suivront l'Argentine.

## **5 - Dans les McDonald's américains, une grève historique contre les violences sexuelles - Mathieu Magnaudeix**

Des employées de McDonald's ont manifesté dans dix États américains contre le harcèlement sexuel dans les fast-foods. Une première depuis un siècle. Cette mobilisation, qui s'appuie sur la lutte pour un salaire minimum à quinze dollars de l'heure, rappelle que #MeToo ne se cantonne pas aux stars de cinéma, à la politique et aux médias.

Kimberly Lawson en avait assez de ce collègue gluant qui lui faisait des cadeaux, et se serrait contre elle en plein service tandis qu'elle plongeait les frites dans l'huile. Un jour, elle a alerté le responsable du restaurant. Il n'a rien fait. Kimberly Lawson a même dû subir les remarques à caractère sexuel d'un manager. La jeune femme de 23 ans a fini par saisir en mai dernier l'EEOC (Equal Employment Opportunity Commission), l'agence fédérale chargée de lutter contre les discriminations au travail. Comme elle, dix salariées du géant du fast-food américain affirment avoir été « soumises à un environnement de travail hostile » en raison de leur sexe, sans que leur employeur ne réagisse. Certaines assurent même avoir fait l'objet de représailles après avoir alerté leurs supérieurs. « McDonald's n'essaie pas de protéger ses salariés, nous explique au téléphone Kimberly Lawson, une fois terminé son service dans un McDonald's de Kansas City (Missouri), dans le Midwest américain, où elle est payée neuf dollars de l'heure. Si c'était le cas, il n'y aurait pas autant de femmes avec nous dans cette grève. Et moi, je n'aurais pas encore à côtoyer chaque jour les gens qui m'ont harcelée. »

Mardi 18 septembre, Kimberly était en tête de la manifestation à Kansas City. Comme elle, des centaines de salariés de McDonald's, des femmes pour la plupart, ont fait grève ce jour-là dans une dizaine de villes américaines pour protester contre la culture du harcèlement sexuel chez McDonald's, un des plus gros employeurs des États-Unis, célèbre pour le clown qui lui sert de mascotte mais aussi pour ses emplois précaires et sous-payés.

À Chicago (Illinois), les salariées ont manifesté avec un scotch #MeToo sur la bouche, et des empreintes de main d'homme peintes sur la poitrine. À Saint-Louis (Missouri), elles ont crié : « Tiens ton burger, tiens tes frites, enlève tes mains de mes cuisses ! » À Durham (Caroline du Nord), Milwaukee (Wisconsin), Los Angeles (Californie) ou Miami (Floride), elles ont brandi des pancartes #MeToo reprenant le fameux «M» jaune de la plus célèbre enseigne de restauration rapide au monde.

Leurs revendications sont très concrètes : une politique d'entreprise interdisant formellement le harcèlement sexuel, des formations obligatoires pour les employés et les managers. « Nous avons des politiques fortes, des procédures et des formations », a assuré la multinationale en réponse à la grève. « Je ne doute pas qu'il y ait une politique, mais elle n'est pas efficace », ironise l'avocate des salariées de McDonald's, Mary Joyce Carlson.

Dans une multinationale où toute tentative d'organisation des salariés est découragée, les modalités de cette grève ont été discutées au sein de «comités de femmes» locaux, souvent en lien

avec les activistes du mouvement Fight for 15, qui lutte depuis six ans pour l'instauration aux États-Unis d'un salaire minimum fédéral à 15 dollars de l'heure - il est aujourd'hui deux fois moindre. À Kansas City, le « comité des femmes » porte le nom de Fannie Lou Hamer, du nom d'une activiste noire du Mississippi qui, en 1971, enjoignit au mouvement féministe de ne pas oublier les femmes noires dans le combat pour l'égalité des droits. « Personne n'est libre tant que tout le monde n'est pas libre », leur avait-elle dit alors.

Pour [Annelise Orleck](#), historienne de l'activisme des ouvrières à l'université Dartmouth, cette grève contre les violences sexuelles au travail est une première. « Des groupes se sont déjà mobilisés contre les violences sexuelles, mais pas à une échelle nationale ni dans plusieurs États », dit la chercheuse, auteure en 2018 de « We are all fast-food workers now » (éd. Beacon Press, non traduit en France), un livre sur les luttes globales contre la précarisation du salariat à travers le monde.

Avec 14 000 restaurants aux États-Unis et 1,7 million de salariés dans le monde, « McDonald's est un symbole, explique à Mediapart l'avocate Mary Joyce Carlson. Le symbole d'une industrie de la restauration qui cumule mauvais salaires, horaires irréguliers, absence de protection syndicale et un problème systématique de harcèlement sexuel ». En 2016, 40 % des 1 200 employées de fast-food interrogées en ligne par l'institut Heart avaient fait état de harcèlement au travail.

D'autres enseignes, comme Papa John's ou Del Taco, ont fait l'objet de plaintes. La restauration, secteur précaire où les salariés restent en grande partie rémunérés aux pourboires - un héritage lointain de l'esclavage -, est de loin le secteur où l'on compte le plus de plaintes pour harcèlement sexuel auprès de l'EEOC.

L'agence fédérale, qui a un pouvoir de sanction, est de toute façon saisie dans une infime minorité de cas, par peur de représailles, mais aussi parce que l'agence n'a pas de compétence pour traiter des discriminations dans les entreprises de moins de quinze salariés.

« Ces femmes ont souvent besoin de leur emploi pour survivre, poursuit l'avocate Mary Joyce Carlson. Lorsqu'elles rapportent les faits, elles sont ignorées, ridiculisées ou sanctionnées. »

## TEXTES

### 6 - Communiqué international pour l'interdiction mondiale de la maternité de substitution

Les organisations de la société civile, des droits humains et des droits des femmes, signataires de ce communiqué, entendent dénoncer que :

La maternité de substitution (aussi appelée "gestation pour autrui" ou "GPA") est une grave violation des droits et de la dignité des femmes et des enfants. C'est une forme d'exploitation reproductive des femmes et fait, des nouveau-nés des objet de transaction contractuelle et commerciale.

La maternité de substitution met en danger l'intégrité physique et psychologique des femmes et annule les droits fondamentaux des femmes dont le droit à la filiation. Dans le même temps, elle porte atteinte au droit des enfants à connaître leurs origines. De fait, la pratique de la location de ventres est la manifestation la plus caractéristique du trafic d'enfants et de la traite de femmes à des fins d'exploitation reproductive, rapportant des millions de bénéfices aux agences intermédiaires et aux cliniques.

La maternité de substitution contrevient aux droits humains fondamentaux des femmes et des enfants contenus dans nombre de conventions et de traités internationaux tels que la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, art. 3 et 6), la Convention relative à l'esclavage (art. 1), la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE, art. 7, 9 et 35), le Protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant (art. 2a et 3) et le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la



criminalité transnationale organisée (art. 3a).

Le désir d'être père ou d'être mère d'enfants portant son propre matériel génétique n'est pas un droit ni un droit humain. Les désirs ne deviennent pas automatiquement des droits.

La GPA "altruiste" n'existe pas. On ne peut pas nommer "altruiste" une pratique qui exige un contrat préalablement signé et le renoncement à ses droits fondamentaux en échange de "compensations financières". Il s'agit au contraire d'une pratique "mesquine et égoïste" qui vise à établir un système de "domestiques reproductives" et transforme les enfants en objets de commerce à la carte.

L'industrie de location de ventres opère dans des pays en voie de développement en utilisant les mêmes stratégies criminelles que les réseaux de traite d'êtres humains, parmi lesquelles le repérage et le recrutement de femmes en situation de vulnérabilité sociale afin de tirer profit de leur capacité reproductive.

Dans le monde, beaucoup de pays ont un État de droit très faible et la légalisation de quelque forme de gestation pour autrui que ce soit (comme celle indûment appelée "altruiste") entraîne de facto la légalisation complète de cette pratique et la légitimation de l'exploitation reproductive des femmes. Cette légalisation favorise l'exploitation reproductive des femmes par les élites de ces pays et ouvre aussi la porte aux mafias internationales du trafic d'organes et de l'exploitation d'enfants.

L'industrie de location de ventres fait pression sur les représentants des gouvernements du monde entier et des Nations Unies pour que cette pratique soit légalisée. Ces pressions n'ont d'autre motivation que des intérêts purement économiques et commerciaux et présentent la GPA comme une simple "technique de procréation médicalement assistée", relevant du "libre choix" des femmes, tout en taisant les risques de la pratique ainsi que la situation de pauvreté et de vulnérabilité des femmes porteuses.

L'ONU et trois de ses agences essayent d'influencer des gouvernements du monde entier pour que la GPA (celle indûment dénommée "altruiste") soit légalisée. Ces trois agences de l'ONU sont le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (OHCHR).

Nous rappelons aux États que, selon leurs propres codes civil et pénal et conformément aux traités internationaux signés, ils ne peuvent et ne doivent pas procéder à l'enregistrement ou à l'inscription des enfants nés par GPA, car cela encourage une fraude à la loi et entérine une pratique qui viole les droits humains des mineurs et des femmes.

*En raison de tout cela :*

- Nous attendons de tous et toutes les chefs d'État et de gouvernement participant à la 73e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies qu'ils se prononcent publiquement lors de cette Assemblée de l'ONU en faveur des droits des femmes et des enfants et pour la l'interdiction mondiale de la maternité de substitution.

- Nous demandons à tous les gouvernements de prendre toutes les mesures nécessaires juridiques et autres, pour d'empêcher la maternité de substitution au niveau national et international en étroite collaboration avec les gouvernements et le rôle actif des ambassades, consulats et systèmes policiers et judiciaires.

- Nous exigeons des poursuites pénales et la fermeture des agences, cliniques et toutes les entreprises de l'industrie de location de ventres dans tous les pays du monde, ainsi que l'interdiction des publicités pour cette industrie.

- Nous exhortons les gouvernements donateurs des Nations Unies à reconsidérer leurs apports financiers aux agences de l'ONU qui soutiennent la légalisation de la maternité de substitution (y compris celle indûment dénommée gestation pour autrui "altruiste"), à savoir : le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de

l'homme (OHCHR)

- Nous appelons tous les gouvernements du monde à lutter prioritairement contre la pauvreté des femmes et les inégalités de genre, ainsi qu'à multiplier les efforts visant à la promotion et la protection des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes, y compris leurs droits sexuels et reproductifs.

### **7 - Le Planning, acteur inconditionnel de la lutte contre les violences à l'encontre des femmes**

Le Planning Familial s'insurge face aux messages diffamatoires et propos haineux diffusés une nouvelle fois via les réseaux sociaux à son encontre.

Non, le Planning Familial n'a jamais fait l'apologie de l'excision. Il agit depuis toujours pour défendre l'intégrité physique des femmes lors de toutes ses interventions et à travers ses différents programmes. Il est engagé contre les mutilations sexuelles que peuvent subir toutes les femmes, et cela quelques soient leur origine ou religion. Il a depuis toujours participé à la lutte contre toutes les formes de violences sexuelles et contre les mariages forcés, en partenariat avec des associations féministes, dont le GAMS et notamment comme membre « d'Excision Parlons-en ». Le Planning est un mouvement féministe et d'éducation populaire. Ses lieux d'accueil sont ouverts à toutes les femmes, sans discrimination, sans distinction et sans jugement. Il lutte contre toutes les formes d'exclusion et d'inégalités sociales avec pour objectif l'égal accès de toutes les personnes aux mêmes droits, à la santé sexuelle, à l'autonomie et à l'émancipation.

Nous demandons au journal Marianne de vérifier ses sources et de rectifier les propos tenus dans son article paru hier à l'encontre du Planning familial et qui mettent en doute cet engagement historique et actuel du Planning familial au niveau national et au niveau de tout son réseau.

### **8 - PMA, pourquoi les évêques disent «non» - la-croix.com**

Les évêques de France ont publié jeudi 20 septembre dans la soirée un texte commun sur la procréation, interrogeant le bien-fondé de l'extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules. Ils lancent un appel à « *résister collectivement à la fascination de la technique* ».

Le texte est d'importance. Les responsables français de l'Église catholique ont rendu public jeudi 20 septembre un épais document - plus de 100 pages - sur la procréation. En plein débat sur la révision des lois de bioéthique, ils prennent position de façon claire et officielle sur l'extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules. Reste à savoir comment ces prises de position seront reçues dans le débat.

En préparation depuis plusieurs semaines, ce texte, dont l'élaboration a été pilotée par l'archevêque de Rennes, Mgr Pierre d'Ornellas, est signé, fait rare, par tous les évêques de France. Ceux-ci ont eu jusqu'au week-end du 15 et 16 septembre pour envoyer leurs observations à la Conférence des évêques de France, qui les a ensuite intégrées au texte final. L'ensemble a été bouclé en début de semaine et peaufiné jusqu'à mardi 18 septembre. Il sera notamment envoyé aux parlementaires, qui doivent examiner le projet gouvernemental de révision des lois de bioéthique à partir de janvier 2019.

*Un texte entre éthique et juridique* : Sur le fond, les options de l'Église catholique ne changent pas : l'extension de la PMA, peut-on lire dans ce document intitulé La dignité de la procréation, « apparaît contraire à la dignité et au bien de l'enfant ». Mais au-delà de la conclusion, l'Église catholique s'interroge à la fois sur les fondements éthiques et sur les conséquences potentielles d'une telle évolution. Les évêques estiment ainsi que ce changement « entraînerait des conséquences graves relatives à la filiation, à la mission de la médecine et à l'établissement de priorités de santé inspirées par l'exigence du soin ».

Avec ce document, situé à la frontière entre éthique et juridique, les évêques entendent entrer dans le « dialogue » avec la société, comme ils l'avaient fait au printemps avec une déclaration

similaire sur la fin de vie. « La liberté humaine n'est vraiment elle-même que lorsqu'elle répond à la fascination de la technique par des décisions qui sont le fruit de la responsabilité morale », *peut-on y lire. Le tout forme un appel à « résister collectivement à la fascination de la technique ».*

Le texte soulève l'extension de la PMA à «toutes les femmes» : Pour parler de l'extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules, les évêques ont choisi de replacer cette thématique hautement sensible dans le cadre d'une réflexion plus large sur les enjeux éthiques de la procréation, à la fois en soulignant l'importance de la «fraternité» et en s'attachant à l'«intérêt supérieur de l'enfant». Ils rappellent ainsi la «*valeur fondamentale*» de la procréation et insistent sur son lien avec la «*dignité*» de toute personne.

Après avoir examiné les «principaux problèmes éthiques» posés par la pratique actuelle de la PMA - à laquelle l'Église est opposée, qu'elle soit utilisée pour des couples hétérosexuels ou homosexuels -, le texte en vient à la question précise de l'extension de cette technique à «toutes les femmes». Le document identifie ainsi «cinq obstacles éthiques» à la modification de la loi dans ce domaine.

«*Cinq obstacles éthiques*» à la modification de la loi : Premier d'entre eux : la privation d'une référence paternelle, contraire selon les évêques au bien de l'enfant. Celle-ci ne peut qu'engendrer, lit-on dans le texte, des «souffrances prévisibles» pour les enfants et au-delà, un affaiblissement plus général de la place du père dans la société. Le deuxième obstacle tient au «risque de marchandisation» : le manque de sperme qu'entraînera l'extension de la PMA à de nouvelles indications débouchera forcément sur la tentation de rémunérer les gamètes ou d'en acheter à l'étranger, estiment-ils. Un coin enfoncé dans le principe, fondamental dans l'édifice éthique français, de la gratuité des éléments issus du corps humain.

Troisième obstacle : l'attachement à la «*mission de la médecine*», menacée en cas d'extension de la PMA. Car cette technique serait utilisée pour répondre à la souffrance engendrée par un désir d'enfant insatisfait, et non plus en raison d'une infertilité médicalement constatée. Quatrièmement : les évêques s'inquiètent du poids toujours plus important du concept de «projet parental», y voyant un renforcement de la volonté humaine au détriment de la réalité biologique.

Enfin, dernier point, le texte relève «l'impossible justification» d'un changement législatif par le seul argument de l'égalité. «L'altérité des sexes peut conduire à des traitements différenciés », écrivent les évêques, qui s'appuient sur le rapport du Conseil d'État. «C'est d'ailleurs pourquoi le Conseil d'État estime que le *statu quo* de la loi est juridiquement envisageable. » Par ailleurs, interrogent-ils, «si l'argument d'égalité sert de justification à l'établissement d'une double généalogie maternelle, comment sera-t-il possible de refuser la GPA » aux hommes ?

*L'Église veut s'imposer comme une interlocutrice solide* : Avec La dignité de la procréation, il s'agit pour l'Église de prendre la parole sur l'un des sujets les plus sensibles de la révision des lois de bioéthique, tout en s'imposant comme une interlocutrice solide pour les responsables politiques. D'où le choix d'un texte en grande partie technique et faisant de très nombreuses références à des travaux récents, comme ceux du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) ou du Conseil d'État. «Ce texte prend sa source dans le regard d'émerveillement des parents, dans leur attention et leur conscience du respect et de la responsabilité », explique le père Bruno Saintôt, jésuite et directeur du département d'éthique biomédicale du Centre Sèvres, à Paris. «Il insiste sur l'unité de la personne qui est indissociable de son corps et de ses relations fondamentales, dont celles de l'engendrement. »

« À travers ce texte, les évêques affirment qu'il s'agit de reconnaître la souffrance des couples de femmes ou des femmes célibataires, tout en affirmant que l'enfant reste un don de Dieu et qu'il n'est pas un dû », explique quant à lui le père Vincent Leclercq, théologien moraliste à l'Institut catholique de Paris. « À travers l'idée de fraternité, ils montrent bien que l'AMP (assistance médicale à la procréation, NDLR) ne concerne pas seulement les individus mais aussi le bien

commun, c'est-à-dire le bien de nous tous. Notre responsabilité est donc individuelle, mais aussi collective. »

## **9 - "Au moins cinq semaines pour obtenir un rendez-vous" : des femmes racontent leurs galères pour avorter en été - [www.francetvinfo.fr](http://www.francetvinfo.fr)**

Je suis en plein dedans, je n'arrête pas d'enchaîner les péripéties." Au téléphone, Sarah\*, Bordelaise de 24 ans, confie sa détresse à franceinfo. Début août, la jeune femme, "en couple depuis peu", se découvre enceinte de trois semaines. Immédiatement, elle et son compagnon décident d'interrompre la grossesse. "Ce n'était pas le moment, nous n'étions pas prêts", explique cette ostéopathe tout juste diplômée.

Pourtant, rien ne se passe comme prévu. Sarah égrène ses difficultés à accéder à une interruption volontaire de grossesse (IVG) en plein milieu de l'été : médecin généraliste en vacances, cabinets fermés, plannings bouclés jusqu'en septembre... Résultat : quand elle obtient enfin un rendez-vous, le 14 août, avec une gynécologue pour procéder à une IVG médicamenteuse, sa grossesse est trop avancée pour que l'avortement soit réalisé en cabinet.

Après de nouvelles difficultés, Sarah obtient finalement un rendez-vous en prévision d'une IVG chirurgicale au CHU de Bordeaux (Gironde), le 31 août. Dans le meilleur des cas, son IVG interviendra à la 9<sup>e</sup> semaine de sa grossesse, un mois après ses premières démarches, et deux semaines après avoir contacté pour la première fois un centre IVG. La Haute autorité de santé recommande pourtant que "toute patiente demandant une IVG [puisse] obtenir un rendez-vous de consultation dans les cinq jours suivant son appel".

"Une priorisation selon les urgences" : En France, la loi Veil du 17 janvier 1975, modifiée par la loi du 4 juillet 2001, a légalisé l'IVG jusqu'à la douzième semaine de grossesse (ou 14 semaines d'aménorrhée, c'est-à-dire depuis la date des dernières règles). En 2016, 211 900 IVG ont été réalisées en France, un nombre en légère baisse pour la troisième année consécutive. Pourtant, quarante-deux ans après l'adoption de la loi Veil, l'accès au droit à l'avortement reste entravé dans la pratique, avec "plus de 130" fermetures d'établissements de santé pratiquant l'IVG "entre 2001 et 2011", soulignait en 2013 le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE). Un problème renforcé "en période estivale".

"De nombreux centres doivent momentanément fermer durant l'été, à cause des congés des personnels. Ça accentue la pression sur les centres qui restent ouverts", explique à franceinfo Marie-Laure Brival, gynécologue-obstétricienne à la tête de la maternité des Lilas (Seine-Saint-Denis). Ces dernières années, le nombre d'IVG y a augmenté de 20% en août et en septembre, affirme cette dernière.

Au CHU de Bordeaux, où Sarah a mis plusieurs semaines pour obtenir un rendez-vous, on affirme aussi que les demandes affluent et nécessitent d'effectuer "une priorisation selon les urgences". Si "le terme le permet", la femme enceinte demandant à avorter durant l'été devra donc patienter jusqu'à "dix jours" supplémentaires par rapport au reste de l'année, reconnaît l'établissement.

Pourquoi ne pas embaucher plus de personnels ? "Les hôpitaux rencontrent des difficultés de remplacements durant l'été", souligne auprès de franceinfo Léa Martinez, assistante sociale au Mouvement français du planning familial (MFPF), à Villeurbanne (Rhône). "Et les vacataires ne pratiquent pas toujours l'IVG au-delà de douze semaines d'aménorrhée." Outre la clause de conscience qui concerne l'ensemble des médecins, l'article L2212-8 du Code de la santé publique dispose en effet qu'"un médecin n'est jamais tenu de pratiquer une interruption volontaire de grossesse".

Chaque année, 5 000 à 6 000 femmes ont recours à l'IVG à l'étranger : En conséquence, certaines femmes qui avaient pourtant demandé une intervention en France dans les délais légaux "sont réorientées à l'étranger", faute d'obtenir une place à temps, explique Valérie Séhier, du Planning

familial. Selon l'association, "5 000 à 6 000 femmes" quittent l'Hexagone chaque année pour se faire avorter à l'étranger, dont celles qui avaient fait une demande dans les temps.

Aux Lilas, ce cas s'est produit courant août, note Marie-Laure Brival. "On a adressé au Planning familial une femme qui était à 14 semaines et demie d'aménorrhée car elle avait eu du mal à trouver un centre ouvert." L'association informe alors la femme enceinte des délais autorisés pour avorter dans les pays limitrophes, comme la Hollande (22 semaines d'aménorrhée), ou l'Angleterre (24 semaines). Une procédure que toutes ne peuvent pas se permettre. "Pour se faire avorter à l'étranger, il faut dépenser des sommes astronomiques pour le déplacement et l'acte en lui-même. Ce sont plusieurs centaines d'euros qui ne sont pas remboursés par la Sécurité sociale", alerte Léa Martinez, du Planning familial de Villeurbanne.

Sans devoir partir à l'étranger, il est courant que des femmes doivent changer de département pour bénéficier d'une IVG rapidement. "Avec parfois de longues distances", assure Léa Martinez. Et si l'IVG est intégralement remboursée depuis 2013, les frais de transport restent à la charge des femmes. "Ça nous arrive d'orienter des femmes vers le Crédit municipal pour qu'elles mettent en gage des objets de valeur afin de payer leur trajet", se désole la militante associative. Une brochure d'information sur l'Interruption volontaire de grossesse, dans la salle d'attente du Centre d'orthogénie de la maternité des Lilas (Seine-Saint-Denis), le 18 janvier 2013. (Durand Florence/SIPA).

"Je suis en plein dedans, je n'arrête pas d'enchaîner les péripéties." Au téléphone, Sarah\*, Bordelaise de 24 ans, confie sa détresse à franceinfo. Début août, la jeune femme, "en couple depuis peu", se découvre enceinte de trois semaines. Immédiatement, elle et son compagnon décident d'interrompre la grossesse. "Ce n'était pas le moment, nous n'étions pas prêts", explique cette ostéopathe tout juste diplômée.

Pourtant, rien ne se passe comme prévu. Sarah égrène ses difficultés à accéder à une interruption volontaire de grossesse (IVG) en plein milieu de l'été : médecin généraliste en vacances, cabinets fermés, plannings bouclés jusqu'en septembre... Résultat : quand elle obtient enfin un rendez-vous, le 14 août, avec une gynécologue pour procéder à une IVG médicamenteuse, sa grossesse est trop avancée pour que l'avortement soit réalisé en cabinet.

Après de nouvelles difficultés, Sarah obtient finalement un rendez-vous en prévision d'une IVG chirurgicale au CHU de Bordeaux (Gironde), le 31 août. Dans le meilleur des cas, son IVG interviendra à la 9<sup>e</sup> semaine de sa grossesse, un mois après ses premières démarches, et deux semaines après avoir contacté pour la première fois un centre IVG. La Haute autorité de santé recommande pourtant que "toute patiente demandant une IVG [puisse] obtenir un rendez-vous de consultation dans les cinq jours suivant son appel".

"Une priorisation selon les urgences" : En France, la loi Veil du 17 janvier 1975, modifiée par la loi du 4 juillet 2001, a légalisé l'IVG jusqu'à la douzième semaine de grossesse (ou 14 semaines d'aménorrhée, c'est-à-dire depuis la date depuis les dernières règles). En 2016, 211 900 IVG ont été réalisées en France, un nombre en légère baisse pour la troisième année consécutive. Pourtant, quarante-deux ans après l'adoption de la loi Veil, l'accès au droit à l'avortement reste entravé dans la pratique, avec "plus de 130" fermetures d'établissements de santé pratiquant l'IVG "entre 2001 et 2011", soulignait en 2013 le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE). Un problème renforcé "en période estivale".

"De nombreux centres doivent momentanément fermer durant l'été, à cause des congés des personnels. Ça accentue la pression sur les centres qui restent ouverts", explique à franceinfo Marie-Laure Brival, gynécologue-obstétricienne à la tête de la maternité des Lilas (Seine-Saint-Denis). Ces dernières années, le nombre d'IVG y a augmenté de 20% en août et en septembre, affirme cette dernière.

Au CHU de Bordeaux, où Sarah a mis plusieurs semaines pour obtenir un rendez-vous, on affirme aussi que les demandes affluent et nécessitent d'effectuer "une priorisation selon les urgences". Si "le terme le permet", la femme enceinte demandant à avorter durant l'été devra donc patienter jusqu'à "dix jours" supplémentaires par rapport au reste de l'année, reconnaît l'établissement.

*Pourquoi ne pas embaucher plus de personnels ?* : "Les hôpitaux rencontrent des difficultés de remplacements durant l'été", souligne auprès de franceinfo Léa Martinez, assistante sociale au Mouvement français du planning familial (MFPF), à Villeurbanne (Rhône). "Et les vacataires ne pratiquent pas toujours l'IVG au-delà de douze semaines d'aménorrhée." Outre la clause de conscience qui concerne l'ensemble des médecins, l'article L2212-8 du Code de la santé publique dispose en effet qu'"un médecin n'est jamais tenu de pratiquer une interruption volontaire de grossesse".

*Chaque année, 5 000 à 6 000 femmes ont recours à l'IVG à l'étranger* : En conséquence, certaines femmes qui avaient pourtant demandé une intervention en France dans les délais légaux "sont réorientées à l'étranger", faute d'obtenir une place à temps, explique Valérie Séhier, du Planning familial. Selon l'association, "5 000 à 6 000 femmes" quittent l'Hexagone chaque année pour se faire avorter à l'étranger, dont celles qui avaient fait une demande dans les temps.

Aux Lilas, ce cas s'est produit courant août, note Marie-Laure Brival. "On a adressé au Planning familial une femme qui était à 14 semaines et demie d'aménorrhée car elle avait eu du mal à trouver un centre ouvert." L'association informe alors la femme enceinte des délais autorisés pour avorter dans les pays limitrophes, comme la Hollande (22 semaines d'aménorrhée), ou l'Angleterre (24 semaines). Une procédure que toutes ne peuvent pas se permettre. "Pour se faire avorter à l'étranger, il faut dépenser des sommes astronomiques pour le déplacement et l'acte en lui-même. Ce sont plusieurs centaines d'euros qui ne sont pas remboursés par la Sécurité sociale", alerte Léa Martinez, du Planning familial de Villeurbanne.

Sans devoir partir à l'étranger, il est courant que des femmes doivent changer de département pour bénéficier d'une IVG rapidement. "Avec parfois de longues distances", assure Léa Martinez. Et si l'IVG est intégralement remboursée depuis 2013, les frais de transport restent à la charge des femmes. "Ça nous arrive d'orienter des femmes vers le Crédit municipal pour qu'elles mettent en gage des objets de valeur afin de payer leur trajet", se désole la militante associative.

Autre désagrément dû au manque de places, les femmes ne peuvent pas toujours choisir leur méthode d'avortement, comme dans le cas de Sarah. Ce fut également celui d'Alice, qui raconte à franceinfo avoir dû patienter "cinq semaines pour obtenir un rendez-vous" à l'été 2016 puis se résigner à une méthode d'avortement qui n'avait pas sa préférence. Après neuf semaines d'aménorrhée, il est en effet obligatoire de recourir à l'IVG chirurgicale, et non à la solution médicamenteuse, moins invasive.

*Une situation en voie d'amélioration* : Le problème est pris au sérieux par le ministère de la Santé, qui, depuis 2012, rappelle chaque année aux Agences régionales de santé (ARS) l'obligation de maintenir la possibilité d'avorter durant l'été. Depuis cette même année, plusieurs mesures ont permis d'améliorer l'accès à l'IVG : suppression du délai de réflexion d'une semaine avant l'avortement, possibilité pour les sages-femmes de pratiquer l'IVG médicamenteuse, lancement d'un numéro vert national (0800 08 11 11) permettant de guider les appelantes vers les centres disposant encore de places...

Le Planning familial reconnaît volontiers que la situation s'est "nettement améliorée" depuis un an, grâce à la mobilisation des ARS et des centres IVG qui s'organisent entre eux pour maintenir un service minimum durant l'été. Et ce, y compris dans les zones de tension que constituent l'Ile-de-France ou la Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans la première, aucune Francilienne n'a ainsi été redirigée à l'étranger à l'été 2015 puis 2016, assure l'ARS d'Ile-de-France. "On reste prudents



pour le bilan de cette année. Le mois d'août n'est pas fini, et il reste encore septembre", prévient toutefois Véronique Séhier, du Planning familial.

Dans un bilan paru en janvier 2017, le HCE soulignait de réelles avancées dans l'accès à l'IVG. Mais réclamait toutefois "un moratoire sur les fermetures des centres IVG", encore trop nombreuses, ou la mise en place de "testings" dans les établissements publics afin de s'assurer que les IVG y soient bien possibles jusqu'à la 12e semaine de grossesse. Le Conseil souhaitait enfin que la formation des professionnels de santé en orthogénie [les méthodes médicales destinées à planifier et contrôler les naissances] soit renforcée. Mais pour Sarah, il sera déjà trop tard. "Je comprends que ce qui m'arrive est dû à un manque de places, mais je ne trouve pas ça normal. Pendant des semaines, j'attends et je panique."

## **10 - Scandaleux ! Inadmissible ! - Planning Familial**

Les propos tenus sur l'avortement par le Président du syndicat national des gynécologues, ne peuvent qu'indigner toutes celles et ceux, femmes concernées, professionnel.les qui les accompagnent, parlementaires qui élaborent les lois : des propos rétrogrades, déniaient aux femmes leur liberté de procréation, car le droit de refuser la procréation est une dimension essentielle de la liberté des femmes. C'est ce que le cadre réglementaire et législatif légitime en France et le pouvoir médical n'est pas au-dessus des lois.

En 2018 encore chaque année dans le monde, 25 millions d'avortements illégaux ont lieu, une femme meurt toutes les 9 minutes des suites d'un avortement clandestin. L'avortement légalisé et pratiqué dans de bonnes conditions à la demande des femmes est le plus sûr moyen de répondre à cette situation sanitaire dramatique.

Les opposants au droit de choisir ne supportent pas cette liberté et s'organisent pour entraver ce droit fondamental des femmes par tous les moyens : lobbies, campagnes détournant l'information sur les réseaux sociaux, campagnes de culpabilisation et de stigmatisation de l'avortement et ces propos du président viennent encore alimenter cette offensive.

Le Planning Familial réaffirme que le droit des femmes à disposer de leur corps est un droit fondamental !

C'est le rôle de l'Etat de veiller à la défense de ce droit et à son application sur l'ensemble du territoire français, en métropole et Outre-Mer, pour que toute femme puisse l'exercer en toute liberté ! Mesdames Buzyn et Schiappa, nous prenons acte de votre engagement à exercer votre pouvoir que ce droit soit respecté sans entrave. Assez d'entraves aux droits des femmes, à leur santé et à leur liberté !

## **11 - Suppression de la clause de conscience - HCE**

Le Haut Conseil à l'Égalité demande la suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG. La possibilité d'une clause de conscience est déjà accordée de manière générale à tout personnel soignant pour l'ensemble des actes médicaux. La clause spécifique à l'IVG est donc inutile et contribue à stigmatiser l'avortement.

## **12 - "Sauvons celles qui sont encore vivantes" : l'appel de 88 personnalités contre les violences conjugales**

"Tous les trois jours, une femme meurt sous les coups de son conjoint ou de son ancien conjoint. L'an dernier, 123 ont ainsi perdu la vie. Et 225.000 autres ont été victimes de violences conjugales. Ces femmes ne sont pas des inconnues : ce sont nos mères, nos filles, nos amies, nos voisines. Le président de la République Emmanuel Macron a fait de l'égalité femmes-hommes la grande cause de son quinquennat ; et la lutte contre les violences faites aux femmes a été proclamée 'grande cause nationale' pour l'année 2018. Et pourtant, un silence assourdissant persiste. Il faut que cela s'arrête. Il faut que notre cri de révolte soit aussi retentissant que le déni qui règne aujourd'hui.

Monsieur le président, agissons pour que ces femmes ne meurent plus dans l'indifférence totale, pour que nous n'ayons plus honte de ces cadavres.

Les lois existent, mais leur application est inégale. Des initiatives efficaces sont développées, mais leur déploiement repose trop souvent sur l'implication de quelques-uns. Il faut donner les moyens d'agir à ceux qui prennent en charge les femmes victimes et les hommes auteurs de ces violences.

En mettant fin à l'horreur, une femme battue ne doit pas être doublement terrifiée par un autre cauchemar qui va commencer. Lors des premiers dépôts de plainte, les victimes doivent être écoutées avec la plus grande attention. Nous demandons une formation O.B.L.I.G.A.T.O.I.R.E nationale de tous les métiers de loi (police, gendarmerie, juges, magistrats) et un plan d'urgence pour l'hébergement des femmes.

Il faut faire évoluer la médiation pénale, en imposant à l'agresseur une interdiction d'approcher le domicile de l'agressée. Il faut contraindre les hommes 'violents' à se soigner.

Enfin, il est urgent de repenser la loi sur la légitime défense : comment une femme pourrait-elle répondre en 'proportion' à un ou des coups de poings donnés par un homme? C'est impensable. Pour les cas de violences conjugales, qui touchent aussi les enfants, la légitime défense est obligatoirement différée et ne peut être proportionnée. Une évolution de la loi devrait néanmoins se garder de donner le droit aux victimes de se faire justice elles-mêmes. C'est cet inextricable qu'il faut résoudre.

Si vous voulez manifester votre engagement, je vous propose que nous nous retrouvions toutes et tous le samedi 6 octobre à 14h, devant le Palais de Justice de Paris. Tous ensemble, montrons à ces femmes que nous leur tendons la main, et que viendra un jour où elles ne seront plus seules."

### **13 - La pornographie, c'est de l'exploitation sexuelle filmée !- Sandrine Goldschmidt - Mouvement du Nid - avril 2017**

La réflexion issue du combat pour une loi d'abolition du système prostitueur et la rencontre, au quotidien, avec des personnes prostituées qui lui confient les violences qu'elles subissent dans l'industrie pornographique, ont amené le Mouvement du Nid à mener une réflexion sur la pornographie et à prendre position pour qu'on la désigne et la combatte enfin pour ce qu'elle est : de l'exploitation sexuelle filmée et un lieu de violence extrême.

Depuis avril 2016 et le vote de la loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel, acheter un acte sexuel est interdit en France. Les "clients" prostitueurs encourent une amende de 1 500 euros. Dans ce qu'on appelle communément l'industrie du film pornographique, les actrices et les acteurs sont de la même façon rémunérés pour effectuer des actes sexuels non simulés, dans le cadre d'une mise en scène. Leur consentement est obtenu par un "contrat" et par l'argent. Il y a donc là aussi achat d'un acte sexuel.

Le Mouvement du Nid, lors de ses actions de rencontre et d'accompagnement, dialogue régulièrement avec des personnes prostituées qui ont aussi une expérience du «porno». La plupart décrivent ce qui se passe sur les plateaux de tournage comme une extrême violence, à l'instar de Nadia [1], dont nous avons publié le témoignage sur notre site. Les témoignages similaires d'actrices ou d'anciennes actrices et stars sont nombreux sur internet.

*Étymologiquement, pornographie signifie représentation de la prostitution* : Pornographie et prostitution sont donc étroitement liés, par la nature du consentement aux actes sexuels effectués, par l'expérience des personnes qui y sont impliquées, mais aussi par l'étymologie et l'histoire. Pornographie veut en effet dire représentation de la prostitution. Parce que les premières représentations pornographiques, en peinture (Hokusai au Japon), comme au cinéma à ses débuts, se sont toutes faites dans les bordels. Les premières actrices porno étaient des personnes prostituées dans des maisons closes ; les premiers acteurs, leurs "clients".

L'ensemble de ces facteurs a logiquement conduit le Mouvement du Nid à entamer une réflexion sur le sujet et à prendre une position inédite. En juin 2016, lors de son Assemblée générale, le Mouvement a adopté une résolution qui décide de renverser la perspective sur ce qu'on appelle habituellement la pornographie, afin de la nommer et la combattre enfin pour ce qu'elle est : de l'exploitation sexuelle filmée. Des violences sexuelles sont infligées et subies à des fins de profit, dans le contexte d'une industrie mondiale qui pèse aux alentours de 100 milliards de dollars. Notre association organise en novembre 2017 un colloque ambitieux pour évoquer ces questions et organiser la riposte.

*Un impact catastrophique sur les victimes et la société : L'enjeu ? Cesser de faire passer l'industrie du film pornographique pour une forme de liberté, d'expression ou de création et dénoncer ce qu'elle est vraiment : des actes prostitutionnels et des violences sexuelles filmées, dont l'impact est catastrophique pour les personnes qui en sont victimes, et pour l'ensemble de la société. Car la banalisation de la pornographie va de pair avec l'objectification et la déshumanisation des femmes dans les représentations de la sexualité, ce qui a des impacts sur les "consommateurs", en particulier les jeunes, exposés de plus en plus tôt à la violence de ces films.*

Pour toutes ces raisons, il est plus approprié de parler d'exploitation sexuelle filmée que de film pornographique, terme qui fait passer des violences sexuelles organisées pour des productions culturelles. Connaissant la réalité de ce qui se passe sur les plateaux de tournage, et l'ampleur des violences sexuelles commises, parler de film pornographique, comme s'il s'agissait de simples films qui représenteraient l'acte sexuel crûment, revient à faire perdurer le déni des violences. Le fait que ces actes sexuels tarifés soient obtenus dans le cadre de l'industrie du film ne les rend ni légitimes ni légaux. C'est en réalité un facteur aggravant de la violence.

*Accompagner les personnes, combattre le système pornographique : Le Mouvement du Nid a donc logiquement décidé de prendre position, dans sa tradition de soutien aux personnes victimes du système prostitutionnel et de lutte contre le système, et de dénoncer cette exploitation sexuelle filmée pour ce qu'elle est: une exploitation de la violence sexuelle et une marchandisation inacceptable de l'être humain, qui nécessitent une action de terrain et une action politique.*

Sur le terrain, cela signifie soutenir les personnes qui subissent ces violences, et tenter de faire cesser l'impunité qui règne autour de plateaux de tournages où, contrairement à l'industrie filmique habituelle, on ne joue pas, on ne simule pas les violences. Politiquement, il s'agit bien sûr de sensibiliser à la réalité de ces violences, mais aussi de faire de la prévention auprès des jeunes. Ce qu'on leur impose comme vision de la sexualité à un âge de plus en plus jeune n'a rien à voir avec la liberté sexuelle et une sexualité égalitaire et épanouie.

#### **14 - Financement du cinéma et égalité Femmes-hommes : le HCE salue l'action inédite de Françoise Nyssen, Ministre de la Culture**

Six mois après avoir remis à Françoise Nyssen, Ministre de la Culture, son rapport sur les inégalités femmes-hommes dans son secteur, le HCE se réjouit des mesures annoncées ce jour : déploiement de l'éga-conditionnalité - c'est-à-dire la mise en place de bonus en termes de financements publics selon la place des femmes dans les projets financés par le Centre national du Cinéma (CNC) ; ainsi que la mise en place de statistiques sexuées pour les dossiers d'agrément du CNC, et d'une charte de bonnes pratiques.

Dans son rapport « Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture - Acte II : après 10 ans de constats, le temps de l'action », le Haut Conseil rappelait que dans le secteur du cinéma, les inégalités sont encore criantes. Alors qu'elles représentent plus de la moitié (55%) des étudiant.e.s en école de cinéma, les femmes bénéficient d'à peine plus d'un quart (28%) des aides du Centre national du cinéma (CNC).

Le HCE appelait à ce que l'égalité femmes-hommes devienne un critère d'obtention des

financements publics - aides à la création, commandes d'œuvres, programmation ou diffusion - soient conditionnés à des progrès concernant la part des femmes et des hommes artistes.

L'annonce de cet engagement avec le Centre national du Cinéma (CNC) est une excellente nouvelle pour la promotion et la visibilité des femmes dans le secteur cinématographique. A moyens égaux, le talent le sera aussi !

### **15 - En dix ans, le nombre de personnes condamnées pour viol a chuté de 40 %- Jean-Baptiste Jacquin - Le Monde**

Le nombre de plaintes pour viol et agression sexuelle augmente, mais, depuis l'affaire d'Outreau, les exigences en matière de preuves sont plus fortes. Le constat a de quoi surprendre. Le nombre de condamnations pour viol par la justice française a chuté de quelque 40 % en dix ans, selon le service statistiques de la chancellerie. De 1652 condamnations par les cours d'assises pour ce crime en 2007, dont 1350 pour viol aggravé, on est tombé à 1 003 condamnations en 2016, dont 851 pour viol aggravé, selon des données publiées le 6 septembre, sans la moindre explication.

La libération de la parole sur ces infractions, alors que la police estime pourtant que seule une victime de viol sur dix porte plainte, serait-elle une vue de l'esprit ? Ou la justice serait-elle sourde aux appels des gardes des sceaux successifs à une répression plus sévère de ce fléau ?

Le contraste apparaît saisissant comparé avec l'évolution rigoureusement inverse du nombre de plaintes pour viol enregistrées par la police ou la gendarmerie : 14 130 personnes se sont déclarées victimes de tels faits en 2016, soit 40 % de plus en dix ans (un pourcentage calculé par nos soins à prendre avec précaution puisque la méthode de comptage du ministère de l'intérieur a changé au cours de la période).

Aucun des magistrats contactés, au siège comme au parquet, pour réagir à ces chiffres-chocs ne semblait avoir conscience d'une baisse nationale du nombre de sanctions pour ce crime, et encore moins de son ampleur. Cette tendance n'a rien d'un accident statistique, elle frappe par sa régularité sur la période. Le phénomène aurait une origine multifactorielle.

*Tendance contre-intuitive* : Il serait tentant d'y voir la marque de la « correctionnalisation » dont les parquets et les juges d'instruction usent depuis quelques années. En déqualifiant des faits de viols - un crime - en agression sexuelle - un délit -, les magistrats orientent la procédure vers les juges professionnels du tribunal correctionnel, réputés moins sensibles au doute que les jurés d'assises, lorsque le dossier ou la personnalité de la victime comporte...

### **16 - L'écriture inclusive ou écriture égalitaire : un enjeu pour et dans ATTAC**

ATTAC inscrit son action dans une perspective de transition sociale, écologique et féministe. Cela passe par une démarche d'éducation populaire tournée vers l'action citoyenne. La question de l'usage de la langue dans cette démarche n'est pas secondaire. La langue française n'est pas neutre : elle est le produit d'une histoire sociale, de rapports de forces où le système patriarcal s'est imposé et détermine encore les rapports sociaux de genre dans le monde que nous voulons changer. Mais elle accompagne aussi l'évolution des mentalités et de la société : avec les progrès de l'émancipation des femmes, il est devenu insupportable à un grand nombre d'entre elles d'être invisibles dans la langue et une pratique d'écriture a commencé à se développer pour y remédier.

ATTAC ne peut être en dehors des enjeux actuels que représente l'utilisation de l'écriture inclusive/égalitaire dans nos écrits et nos discours... Dans tous les espaces de l'association, Attac doit veiller à mettre en cohérence ses objectifs politiques et ses pratiques. Ce document, réalisé par des membres de la commission genre et du bureau, vise à partager les enjeux politiques de cette démarche et à proposer un outil pour intégrer la dimension de l'égalité femmes-hommes dans son expression. Il a vocation à circuler largement. Aux comités locaux, aux militantes et militants, adhérents et adhérentes de s'en emparer !

*Enjeux de l'écriture inclusive* : Récemment, l'écriture inclusive s'est invitée dans les grands titres de la presse suite à la publication par l'éditeur Hatier d'un manuel scolaire utilisant cette écriture. L'écriture inclusive vise à inclure le genre féminin dans la syntaxe et l'orthographe, pour faire cesser l'invisibilisation des femmes du fait, en particulier, de la prétendue neutralité d'un «masculin générique», dont la conséquence la plus manifeste est de faire disparaître les femmes des énoncés. Sans parler de la fameuse règle du masculin qui l'emporte sur le féminin, qui légitime la domination masculine. L'enjeu est de réhabiliter la place des femmes et du féminin dans la langue, car on ne voit pas comment une société pourrait reconnaître l'égalité femmes-hommes si elle ne se soucie pas de reconnaître leur égalité symbolique dans ses discours. Cela ne suffira certes pas à éliminer la domination masculine, mais en parlant la langue de l'égalité, on retirera au sexisme l'un de ses instruments.

Alors, pourquoi tous ces atermoiements sur une mise en application du principe d'égalité femmes-hommes dans la langue, portée par les associations féministes depuis plusieurs décennies et largement reprise par les institutions, depuis le Conseil de l'Europe jusqu'aux gouvernements français depuis plus de 30 ans ?

*Tour d'horizon critique des arguments souvent invoqués*

1 : La langue serait neutre du point de vue des dominations sociales : Faux : la langue est enjeu de pouvoir, les groupes sociaux la modèlent à leur avantage pour imposer leur vision du monde. Lorsqu'on parle de neutralité de la langue, en réalité on occulte les dominations à l'œuvre.

La dévalorisation du féminin, liée à la domination masculine, imprègne la langue française. De nombreux termes féminins sont péjoratifs ou servent d'insultes : gonzesse pour souligner l'absence de courage, pipelette ou commère pour désigner des personnes qui parlent à tort et à travers (alors que compère n'est pas dépréciatif), laideron, boudin, pimbêche, mégère, harpie... Rappelons que, jusqu'en 1989, on attribuait des prénoms féminins aux ouragans, ce qui véhiculait l'image d'un potentiel dévastateur des femmes. Cette dévalorisation du féminin conduit certaines femmes à revendiquer leur titre au masculin (Madame le principal, maître de conférences, etc.), plus prestigieux et respecté à leurs yeux.

En fait, la langue traduit magistralement les rapports de forces et les pouvoirs dans la société. Lorsqu'il est question de métiers féminisés et/ou socialement peu valorisés - comme caissière, infirmière... - l'emploi du féminin ne pose aucun problème. De façon plus explicite, on constate qu'un titre ou un métier sera employé tantôt au féminin tantôt au masculin selon le prestige de la fonction. Pas de difficultés pour parler de la doyenne des Français s'agissant d'une vieille dame centenaire, mais s'agissant de l'université, la doyenne deviendra Mme le doyen. Une directrice, ça passe très bien quand elle est à l'école, mais à la tête d'une entreprise, beaucoup de femmes sont encore directeurs !

La langue ne véhicule pas seulement la domination masculine et l'hégémonie néolibérale, d'autres discriminations ou dominations y sont entretenues, même si moins visibles. On ne compte plus les qualificatifs dépréciatifs pour les personnes homosexuelles ; les références implicites de la langue sont celles de l'hétéronormativité et celles de l'homme blanc, elles invisibilisent toutes celles et ceux qui ne satisfont pas à ces normes sociales. Ces aspects ne seront pas abordés dans ce texte, qui s'inscrit néanmoins dans une réflexion plus générale sur la prétendue neutralité de la langue.

2 - En français le masculin serait générique et représenterait les deux sexes : Faux : le masculin n'est pas plus générique que le suffrage n'était universel avant 1944. À la Révolution française, la déclaration des Droits de l'Homme est proclamée... mais les femmes sont exclues de l'égalité politique, tout comme les hommes de couleur, ces derniers étant toutefois rapidement faits citoyens par la suite. Elles sont écartées du suffrage censitaire dont l'accès est interdit aux citoyens dits passifs (qui ne sont pas assez riches pour payer des impôts), y compris quand elles remplissent les conditions financières ! Et elles sont de nouveau exclues du suffrage dit universel

de 1848... Ainsi, d'une déclaration des droits à l'autre, d'une loi électorale à l'autre, ce sont bien les femmes qui sont mises à l'écart. Le sujet du droit universel français devient un individu abstrait... mais toujours masculin.

En posant ainsi le masculin comme universel, on fait de celui-ci le général, tandis que ce qui n'est pas masculin, le féminin donc, devient le particulier. Déclarer le masculin comme générique revient à perpétuer cette asymétrie fondamentale qui fait des femmes une «catégorie particulière» de l'humanité... ce qui a comme conséquence de les exclure du langage et des représentations. Contrairement au procès qu'on fait à l'écriture inclusive, il ne s'agit pas de «rejeter l'égalité d'individus abstraits pour introduire la différence des sexes» car, en l'occurrence, la langue française marque déjà la différence des sexes, et elle le fait de manière inégalitaire ! Comment accepter que le féminin pluriel ne désigne que des personnes de sexe féminin et que le masculin pluriel, lui, puisse désigner des groupes mixtes ? Il s'agit donc de corriger cette inégalité, qui entretient une distinction - et une hiérarchie - entre les sexes au détriment de l'universel !

Les révolutionnaires françaises ne s'y sont d'ailleurs pas trompées, elles qui demandèrent que cesse la suprématie de l'usage du masculin, en même temps qu'elles réclamèrent le droit de vote. « Le genre masculin ne sera plus regardé même dans la grammaire comme le genre le plus noble, attendu que tous les genres, tous les sexes et tous les êtres doivent être et sont également nobles. »

- *La langue française serait un «monument» historique auquel on ne peut toucher* : Voilà bien un étrange argument. D'un côté on met en avant l'historicité de la langue française, le fait qu'elle est le produit de plusieurs siècles d'histoire, en même temps que l'on avance son aspect inamovible, comme si l'histoire de la langue était close au 21<sup>e</sup> siècle. La langue évolue ainsi que la société, sans doute pas au même rythme, mais tous les ans environ une centaine de mots entrent et sortent du dictionnaire. Ces changements reflètent les tendances de la société actuelle. S'il existe des crispations, ce n'est pas parce que la langue bouge, c'est parce que ses évolutions manifestent que la domination masculine recule, et que cela angoisse beaucoup de gens. L'idée que ce mouvement pourrait être accéléré est insupportable à certains. La même chose s'est produite avec les «ABCD de l'égalité», programme d'éducation à l'égalité femmes-hommes à l'école : il a suscité une violente polémique... qui a abouti à sa suppression.

Si récemment les termes «Mademoiselle», «nom de jeune fille», «en bon père de famille» ont été officiellement bannis du langage administratif au motif juste qu'ils contrevenaient au principe de l'égalité femmes-hommes, si désormais l'on hésite à qualifier de «suffrage universel» le suffrage entre 1848 et 1945, en France, on parle toujours des Droits de l'homme, au contraire de la plupart des autres pays qui ont opté pour l'expression des droits humains ou leur équivalent.

Quant à la féminisation des noms de métier et des titres dans le langage administratif, elle a donné lieu depuis 1986, date de la première circulaire ministérielle, à une véritable bataille idéologico-linguistique qui n'est pas close. À plusieurs reprises dans l'actualité récente, le genre des titres a créé la polémique à l'Assemblée nationale, certains députés s'obstinant à servir du M<sup>me</sup> le député aux élues, ou M<sup>me</sup> le ministre aux membres du gouvernement.

Il est ironique de constater que si certaines personnes résistent à l'usage de nouvelles et même d'anciennes formes féminines, en revanche, notre société va très vite lorsqu'il s'agit de masculiniser des professions traditionnellement féminines. On a ainsi créé maieuticien comme masculin de sage-femme, danseur de ballet plutôt que ballerine, préposé aux chambres plutôt qu'homme de chambre. Et les femmes devraient accepter d'être nommées «facteur» ou «ingénieur»? aiguillère, boursière, chandelière, chapelière, coffrière, cordière, feronnie, fromagière, mairesse, mareschale, mercière, ouvrière, potière, prévoste, teinturière, tavernière, etc. Si beaucoup de ces métiers ont disparu, certains existent toujours, de même que leur forme féminine, sans que personne ne trouve à y redire. C'est qu'il s'agit de métiers manuels, peu valorisés ; ou que les femmes sont réputées seconder leurs maris (bouchère). Personne n'a jamais évoqué de difficultés pour user du féminin



dans cette configuration.

En revanche, la bataille linguistique s'est déchaînée sur les fonctions prestigieuses qui étaient les chasses gardées de la clergie (la classe vivant de savoirs validés par des diplômes universitaires - inaccessibles aux femmes). Au 17<sup>e</sup> siècle, Nicolas Andry de Boisregard, médecin et professeur au Collège royal, affirme : « Il faut dire : cette femme est poète, est philosophe, est médecin, est auteur, est peintre. Et non poétesse, philosopheuse, médecine, autrice, peintresse. » Il s'agissait concrètement de faire disparaître les mots féminins qui désignent des positions de prestige dans les carrières des lettres, des sciences et des arts. La profession d'avocat est, elle aussi, emblématique de l'emprise de la domination masculine puisqu'il a fallu une loi pour autoriser ce qu'aucun texte n'interdisait, l'accès des femmes au barreau. Mais on a imposé aux femmes, qui avaient gagné cette bataille, à porter le nom d'avocat, au masculin. La masculinisation de la langue n'a rien à voir avec sa morphologie, elle est la résultante des rapports de domination.

*Le masculin, plus noble vraiment ?* : L'entreprise de masculinisation de la langue française n'a pas seulement concerné les noms de métiers. En 1647, l'un des membres de l'Académie, Vaugelas, affirme ce que l'abbé Bouhours reprendra en 1675, à savoir que le masculin doit l'emporter sur le féminin en grammaire au motif qu'il est plus noble. Un siècle plus tard, le professeur Nicolas de Beauzée justifie que « le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle. »

Selon cette règle, en présence de substantifs des deux genres, on doit accorder l'adjectif ou le participe au masculin pluriel. En dépit des prescriptions des grammairiens, l'accord de proximité qui était en usage (accord avec le substantif le plus proche) s'est maintenu dans la langue et perdurera jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle. Par exemple, Racine, au 17<sup>e</sup> siècle, écrit « Mais le fer, le bandeau, la flamme est toute prête » (Iphigénie, III, 5). C'est que, dans des cas comme celui-ci, l'accord au masculin pluriel heurterait l'oreille (« a flamme sont tout prêts»). On suggérera donc désormais d'inverser l'ordre des mots qui sera ainsi régulièrement adapté pour écrire « Cet acteur joue avec une noblesse et un goût parfaits » plutôt que « Cet acteur joue avec un goût et une noblesse parfaits », augmentant encore les risques de « fautes » chez celles et ceux qui n'ont pas une suffisante maîtrise du langage. Cette même règle impose aussi d'employer le masculin pluriel dès qu'il y a un seul homme (voire un animal de sexe mâle) dans une assemblée de femmes. Au détriment du bon sens. On connaît l'exemple absurde : « un cochon et 50 femmes sont morts dans la tempête ». Mais on nous assure que c'est la marque du féminin qui dénature la langue et la complexifie !

*Place à l'usage* : L'usage a donné tort à l'Académie française sur la féminisation des titres et fonctions promulguée par le Gouvernement pour les affaires de l'État. En parallèle, les vocables écrivaine, auteure ou autrice, avocate, etc. se déploient irrésistiblement dans la langue parlée et écrite. C'est l'usage qui prévaudra pour l'écriture inclusive et on verra bien ce qu'il entérine. Les politiques, les administrations, certaines maisons d'édition et journaux ont déjà modifié leur communication pour que les femmes ne soient plus discriminées dans le discours. Les guides de féminisation foisonnent et font l'objet de nombreuses initiatives d'éducation populaire.

Féminiser la langue - ou plus exactement la démasculiniser - n'est pas la futilité que certains prétendent. Si c'était le cas, pourquoi assisterait-on à une telle levée de boucliers ? Si les mots utilisés n'ont pas d'impact sur la réalité, pourquoi existe-t-il un délit de propos racistes et d'incitation à la haine ? C'est bien parce que la société reconnaît que de tels propos contribuent à perpétuer l'oppression raciste qu'ils sont sanctionnés par la loi.

Certes, la langue à elle seule ne transformera pas le monde, mais elle y contribuera en changeant les représentations et en éliminant les stéréotypes de genre. Faire de l'écriture égalitaire un combat n'implique en rien de délaisser d'autres luttes, toutes aussi importantes. Tout comme remettre en question la nov-langue néolibérale ne signifie pas délaisser les luttes sur le terrain social et politique.

*Tour d'horizon de l'histoire de la langue française* : Selon les dires de l'Académie depuis 1984, l'inclusion du féminin dans la langue introduirait «le désordre dans un équilibre subtil né de l'usage». En 2017, cette institution - qui depuis sa création en 1635 n'a vu siéger que huit femmes - a franchi un pas supplémentaire en qualifiant l'écriture inclusive de «péril mortel».

Est-ce vraiment l'usage qui a consacré la suprématie du masculin dans la langue française, comme le prétend l'institution ? Eh bien, non. Un petit détour par l'histoire est à cet égard édifiant et permet de comprendre que l'invisibilisation du féminin a été une stratégie politique menée par des grammairiens et des académiciens au service des groupes dominants de la société. Une stratégie qui n'a guère que 400 ans d'existence...

*La masculinisation de la langue* : Dans « Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin », Eliane Viennot, professeure de littérature française de la Renaissance, fait la démonstration éclatante que la langue française a été infléchiée délibérément vers le masculin durant plusieurs siècles par des lettrés qui s'opposaient à l'égalité des sexes ; de même qu'elle a été délibérément complexifiée pour que ceux qui maîtrisaient ses règles puissent « se distinguer des ignorants et des simples femmes », selon la formule d'un académicien en charge du Dictionnaire, Mézeray, vers 1660.

Avant les réformes promues par cette institution, tous les noms désignant des femmes étaient féminins. Le Livre de la taille de 1296-1297 donnait la liste des métiers soumis à l'impôt : parmi beaucoup d'autres, Le rôle des associations progressistes, notamment d'Attac, est sans nul doute de s'engager dans cette voie pour que vive la langue de l'égalité.

*Les outils pour traduire cet objectif politique* : L'écriture inclusive propose toute une stratégie pour un langage non sexiste, le point milieu sur lequel s'est focalisé à tort le débat n'en étant qu'un des éléments. À partir des usages pratiqués dans l'édition ou par les organisations, nous proposons ici une série d'outils. Il appartient à chacune et chacun de se les approprier progressivement ou globalement. C'est une démarche à construire collectivement qui vise à rendre cohérents nos écrits avec le choix d'Attac de s'inscrire dans une démarche féministe. Comme dans d'autres domaines, il s'agit d'expérimenter des alternatives à l'ordre dominant, en l'occurrence ici à l'ordre patriarcal et à sa traduction dans la langue française.

### *1 - La féminisation lexicale :*

- Adapter les fonctions au genre. Il existe différentes façons de féminiser, soit en donnant une forme féminine, soit en recourant à la forme historique, car les noms des fonctions, grades, métiers et titres existaient massivement au féminin avant la masculinisation du français.

- Accorder en genre les noms de fonctions, grades, métiers et titres : docteur docteure, avocat avocate, magistrat magistrate, sénateur sénatrice : artisan, artisane

- Les pronoms : Des néologismes et de nouvelles graphies se sont développées dans les dernières décennies. Par exemple, à la place de il ou elle , on trouve el, iel (ou même ielle, ille), ce qui permet de désigner aussi des personnes ne se reconnaissant ni femme ni homme. Au pluriel, els, iels (ou ielles, illes) permettent de désigner des groupes mixtes. Ces formes très minoritaires aujourd'hui dans la langue ne le resteront peut-être pas toujours, l'usage en décidera.

### *2 - La féminisation syntaxique*

• Les noms au pluriel : Actuellement, lorsque le pluriel est employé, les formes féminines disparaissent pour ne mentionner que le genre «le plus noble». Pour réhabiliter les formes féminines, il existe plusieurs possibilités.

• L'utilisation des doublets : Ne pas s'interdire de mentionner les deux formes, au féminin et au masculin, les mentionner par ordre alphabétique des termes : - tous les Français et toutes les Françaises, - celles et ceux, - les agricultrices et les agriculteurs, - les ouvrières et les ouvriers, On peut aussi dans un texte alterner en mentionnant masculin et féminin, puis féminin et masculin.

Recourir aux termes épiciques

Quelques exemples : artiste, cadre, membre, secrétaire, guide, propriétaire, scientifique. Opter

pour des mots qui ne précisent pas le sexe comme : une personne, un être humain, le public, l'effectif, le personnel. Exemple : les droits de la personne humaine.

- Formuler les phrases de manière à éviter le masculin lorsqu'il est censé traduire l'universel : On peut modifier la forme de la phrase de façon à ne pas répéter les marques de genre, passer à la forme active du verbe ou inversement, utiliser le verbe à l'infinitif ou au participe présent, faire appel à des verbes impersonnels.

- être âgé de 18 ans minimum / avoir 18 ans minimum - être très motivé / avoir une forte motivation
- le salarié pourra s'absenter / le personnel pourra s'absenter - ils devront en faire la demande / la demande devra en être faite.

L'effort et la réflexion pour trouver des formulations neutres sont un élément de la démarche égalitaire. Opposé à cette démarche, Bernard Pivot faisait remarquer : « Dire Colette est l'une de nos plus grandes écrivaines n'a pas le même sens que dire Colette est l'un de nos plus grands écrivains ». C'est encore vrai, mais cela pourrait bientôt ne plus l'être. En attendant, il est assez simple de tourner différemment la phrase : « Colette est l'une des plus grandes figures (ou l'un des plus grands noms) de notre littérature ».

- Appliquer l'accord de proximité : Il était en vigueur avant la masculinisation de la langue, il est possible de l'appliquer en présence d'un groupe de deux ou plusieurs noms. Dans ce cas, l'adjectif et le participe s'accordent en genre avec l'élément le plus proche auquel il se rapporte.

- les auditeurs et les auditrices intéressées sont invitées à téléphoner. - les filles et les garçons sont gentils - les comptes rendus et les délibérations sont prêtes, ou les délibérations et les comptes rendus sont prêts

*Quelles graphies pour l'écriture égalitaire ?* Utiliser le point milieu pour représenter les deux sexes en rendant visible le féminin. Le point milieu s'obtient en tapant Alt+Maj+F sur Mac et, plus difficilement sur PC, avec Alt enfoncé puis en tapant successivement 0183 ou 2508. Son avantage est d'être distinct du point final d'une phrase (mais on trouve aussi l'écriture avec le point «normal», en bas de ligne). Le point milieu unique (salarié·es) semble plus intéressant que le double (salarié·e·s) car il est plus discret tout en étant aussi compréhensible. C'est l'usage qui tranchera.

De même, il semble intéressant de privilégier le point lorsque il n'y a qu'une ou deux lettres à ajouter (citoyen·ne) et de préférer le doublet dans les autres cas (les éducateurs et éducatrices), par ordre alphabétique. Le point milieu est préférable aux parenthèses qui, en usage, indiquent un propos secondaire ; au slash qui connote une division ; à l'E majuscule (exemple salariéE) qui peut être interprété comme une considération différente entre féminin et masculin ; au tiret, qui peut poser problème dans les mots composés.

À noter que l'ajout de points concerne l'écriture et non l'expression orale. Personne ne conteste le point dans la forme «M.» pour Monsieur, ou «MM.» pour Messieurs. De même, le point milieu opère une abréviation, qui évite d'exprimer les deux mots («citoyen·nes» pour éviter d'écrire «citoyennes et citoyens»). Mais si le texte a vocation à être lu oralement, il est très simple d'énoncer « les citoyennes et citoyens ».

## 17 - « La domination masculine est morte » - Marcel Gauchet - Le Monde

Dans un entretien au « Monde », le philosophe explique pourquoi la fin du patriarcat est liée à la sortie de l'organisation religieuse de nos sociétés.

« Nous sommes en train d'assister à la fin de la domination masculine », écrivez-vous. Pourtant, de fortes inégalités (sociales, notamment) persistent, des emprises comportementales subsistent, sans parler de certains droits politiques que l'on refuse encore aux femmes dans certaines régions du monde... : Distinguons le constat et l'explication. Le fait de ces inégalités persistantes ne se discute pas. Mais il y a deux manières très différentes de les comprendre. Ou bien on considère qu'elles traduisent une domination masculine inchangée en son fond, en dépit des principes affichés,

et il faut nous dire en quoi celle-ci consiste. Ou bien on les regarde comme l'héritage d'une domination archi-millénaire, mais dont on peut identifier le principe pour constater qu'il est mort, ce qui veut dire que ces résidus du passé sont en train de se résorber pour de bon et appelés à disparaître. C'est cette seconde thèse qui me paraît la bonne.

Le mouvement #metoo est-il donc davantage le signe de la fin du patriarcat que celui de sa persistance ? : Cette révolte a traduit dans les actes une rupture qui était acquise dans les têtes. La manière même dont elle s'est répandue comme une traînée de poudre en balayant les oppositions montre que l'espèce de tolérance qui continuait d'entourer les comportements de prédation sexuelle n'avait plus aucun fondement. Ils sont tenus pour inacceptables au regard de la nouvelle norme commune. Il suffisait d'une occasion pour que celle-ci devienne explicite.

Pourquoi la question religieuse est-elle, selon vous, aux sources de la hiérarchie des sexes ? : Question énorme, qui engage l'analyse de ce qui a organisé les sociétés humaines d'aussi loin qu'on les connaisse. Vous me permettrez de résumer grossièrement un phénomène particulièrement compliqué. Le problème constitutif des sociétés, c'est d'assurer leur continuité dans le temps, indépendamment du fait que leurs membres ne cessent de se renouveler dans le cycle des morts et des naissances. Les religions ont répondu à ce problème en plaçant l'organisation collective dans la dépendance d'un fondement surnaturel et intangible.

Mais cette perpétuation culturelle exige évidemment le support de la reproduction biologique. Or celle-ci passe par les femmes qui font les enfants. C'est là que se joue leur subordination, dans l'appropriation sociale de cette puissance cruciale et sa soumission à l'impératif plus élevé de continuité culturelle, reporté du côté des hommes. La « valence différentielle des sexes » dont parle Françoise Héritier a été fonction de cette production de la transcendance temporelle des sociétés.

Dans quelle mesure la fin de la domination masculine est-elle liée à la « sortie de la religion » ? : La sortie de la religion, bien comprise comme sortie de l'organisation religieuse des sociétés, a consisté pour une part essentielle dans une objectivation du cadre collectif et de son mécanisme de perpétuation qui a permis l'émancipation des individus en général, hommes et femmes confondus. Car la domination masculine n'était qu'un des visages de l'assujettissement de tous à ces impératifs du fonctionnement social. Les dominants étaient eux-mêmes dominés par un système de rôles qui s'imposait à eux. Aussi, dans l'ensemble, sont-ils loin de se plaindre de cette perte de leur position privilégiée.

Le phénomène touche-t-il uniquement l'Occident ? : Comme la sortie de la religion en général, le phénomène a son foyer actif en Occident, mais il rayonne à l'échelle du globe, avec des effets contradictoires d'attraction et de répulsion. Il rencontre partout des échos, il suscite le désir, il éveille des vocations, à l'instar des autres aspects de la modernité occidentale. Mais dans la mesure où il est aussi très déstabilisant pour des sociétés qui continuent de fonctionner largement sur un mode traditionnel, il provoque des crispations et des rejets. La partie n'est pas jouée, mais il n'y a pas de lieu de la planète où elle ne soit engagée.

La fin du paternalisme est-elle aussi la fin d'une certaine structure, idée ou représentation de la famille ? : Les deux phénomènes sont inséparables. La domination masculine qui se concrétisait dans la figure du père allait de pair avec une vision bien définie du statut et du rôle de la famille. Celle-ci était l'institution primordiale chargée de la fabrique du social, le creuset où s'opérait, grâce à la hiérarchie des sexes et des générations, l'articulation de la reproduction biologique et de la reproduction culturelle. C'est sur elle que reposait la perpétuation collective sous la forme de la continuité des lignées. Ce que traduisait la formule fameuse qui l'érigait en « cellule de base de la société ».

Il ne reste rien de cette ancienne fonction. La famille n'est plus une institution dans la rigueur du terme, dont le père serait le « chef ». Elle est une association privée de personnes égales en vue de

leur épanouissement affectif. Aussi est-elle plus populaire qu'elle ne l'a jamais été. Elle était un lieu de fortes contraintes sociales. Elle est devenue un havre de libertés intimes.

N'y a-t-il pas une chance à saisir pour les hommes d'inventer une autre manière d'être père, amant, patron ou ouvrier ? En un mot, les pères sont-ils « des mères comme les autres » ou sont-ils en train d'expérimenter d'autres figures et modèles ?

Ce travail de réinvention est déjà en cours. Il se cherche dans la confusion. Il n'y a plus de rôles prédéfinis. Les anciens sont désaffectés. C'est spécialement vrai, bien sûr, des rôles familiaux. Alors que le rôle maternel conserve une espèce d'évidence (qui n'empêche pas de profondes évolutions), le rôle paternel s'est spectaculairement vidé de sa substance. La figure traditionnelle du chef de famille qui représentait la grande société auprès de la petite société familiale et l'inverse n'a plus aucune signification. Mais les pères de fait sont là. Ils ont à trouver leur place.

Devant cette improvisation nécessaire, il y a plusieurs attitudes possibles. La solution de facilité consiste à s'aligner sur le rôle qui reste le mieux identifié. Cela donne la position modeste et tranquille d'« assistant maternel » auquel vous faites allusion. Pour nombre de jeunes hommes, à l'opposé, c'est le refus qui l'emporte : refus de la paternité même, refus de la famille, voire refus du couple. Et puis il y a les explorateurs qui s'efforcent d'apporter une réponse originale à ce défi. Mais au-delà du théâtre privilégié que constitue la famille, c'est toute la vie sociale qui est concernée. Nous sommes à un moment charnière du « processus de civilisation » où le code de la coexistence des sexes est en train de se redéfinir.

Dans quelle mesure, comme vous l'écrivez dans « Le Débat » n° 200, la pornographie est-elle un « machisme sans souci de domination », puisque la soumission au désir masculin demeure la règle, même si certaines réalisatrices revendiquent un « porno féministe » ?

Vu de loin, on peut avoir l'impression, en effet, que rien n'a changé, que la règle de la soumission au désir masculin est restée la même. Mais il faut regarder de plus près l'image de la femme que véhicule cette fantasmagorie pornographique pour s'apercevoir que ce n'est vrai qu'à moitié, ce qui me fait parler de « *machisme sans domination* ». La domination patriarcale impliquait la possession exclusive et la réduction des femmes à l'enfantement.

En gros, aux hommes la sexualité, aux femmes la procréation, « la maman et la putain ». Rien de pareil dans l'imaginaire pornographique. Sa figure dominante est celle d'une lubricité féminine hyperactive où le désir des femmes va au-devant de celui des hommes et même le domine. Je n'ai aucune peine à comprendre que des réalisatrices revendiquent un « porno féminin ». Etre le jouet sexuel d'une ou plusieurs femmes est un fantasme pour beaucoup d'hommes. Sur ce terrain-là aussi, on est sorti de l'espace imaginaire de la domination.

Les garçons sont-ils davantage touchés par le « désinvestissement scolaire » ou se plongent-ils dans une « culture de l'immaturation » en raison de cette émancipation féminine ?

La fin de la domination masculine a bouleversé l'horizon de l'entrée dans la vie pour les jeunes garçons. Il était dominé par la perspective de la prise en charge d'une famille, avec ce que cela impliquait de responsabilisation. Ce moteur a disparu. Si l'on y ajoute le brouillage de l'entrée dans le monde du travail lié à la fois à l'omniprésence du chômage chez les jeunes et aux transformations du travail lui-même, on conçoit que la démotivation soit au rendez-vous pour bon nombre d'entre eux.

Il reste l'horizon de la réussite personnelle. Mais il est apparemment moins mobilisateur que ne l'était celui de l'insertion dans la société avec une identité professionnelle forte et une responsabilité familiale. Cela se traduit dans le frappant recul de l'appétit scolaire que l'on observe et le désir de retarder le plus possible l'entrée dans une vie active qui ne fait pas envie.

Pourquoi la fin de la domination masculine et l'hégémonie du modèle maternel laissent-elles un vide symbolique, et comment le combler ? : Dans un monde démocratique d'individus libres et égaux, l'exercice de l'autorité est nécessairement soumis à deux exigences qu'il n'est pas facile d'accorder.

L'égalité veut que tout le monde obéisse aux mêmes règles impersonnelles, qui s'appliquent indépendamment des particularités personnelles. Mais la liberté pousse, elle, dans le sens d'une mise en avant des singularités. Le modèle paternel d'autorité, dans sa dernière version, adaptée à l'univers démocratique, précisément, plaçait l'accent sur l'abstraction et l'impersonnalité des règles, jusqu'à écraser ces singularités. Il ne voulait pas les connaître. C'est ce qui explique la révolte qu'il a fini par provoquer.

L'autorité du maternel qui a pris sa place est centrée à l'opposé, sur le souci empathique des situations et des personnes, qui n'exclut pas la responsabilité. Mais elle laisse entière la question de la règle vraiment valable de manière identique pour tous ; la règle indispensable pour que les membres d'une collectivité aient le sentiment qu'au travers de cette règle qu'ils définissent ensemble, ils ont la maîtrise de leur destin collectif. C'est cette absence que nos sociétés ressentent si fort et qui en train de devenir notre problème politique. Nous ne sommes pas au bout de l'histoire.

*Historien et philosophe notamment attaché à penser L'Avènement de la démocratie (Gallimard, quatre tomes, 2007-2017), Marcel Gauchet est également rédacteur en chef de la Revue Le Débat qui, pour son 200<sup>e</sup> numéro, a consacré un dossier au « masculin en révolution ». Il s'explique sur les raisons et les conséquences de cet « événement énorme » qu'est la fin du patriarcat.*

*Lire aussi : Féminisme : « Nous voulons toutes l'égalité, mais ne sommes pas d'accord sur la manière d'y parvenir »*

## DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

### **17bis- Brésil - Femmes contre l'extrême-droite : pour une mobilisation internationale le 29 septembre**

De nombreux pays sont en train d'organiser des mobilisations le 29 septembre afin de soutenir les femmes brésiliennes, en solidarité avec les luttes des travailleurEs, contre l'obscurantisme et l'extrême-droite. Nous aussi organisons un rassemblement à Paris le samedi 29. Vous pouvez nous aider à préparer cet événement avec nous.

Il est donc prévu une réunion jeudi 27 à 18h30 à la Bourse du travail - 3 rue du Château d'Eau - Métro République

### **18 - Le temps des femmes : « Solidarité internationale pour l'autonomisation économique des femmes. » - Fondation des Femmes de l'Euro méditerranée**

Rappel des objectifs : Informer les femmes sur leurs droits, valoriser leur potentiel créatif, faire reconnaître le rôle qu'elles jouent dans le tissu associatif local, exposer leurs œuvres, mettre en commun leur réflexion autour de films et rencontre-débats. Création, convivialité, information, échange, mobilisation, réflexion, sont les maîtres mots de cette initiative. Mettons en commun nos expériences, nos compétences et nos savoirs pour une grande fête.

Au cours de cette journée, auront lieu en continu diverses activités :

- *Des ateliers de créativité* : Écriture «les 10 mots de la francophonie», beauté des mains, carreaux céramiques sur thématiques droits des femmes, massage, confection de produits d'entretien naturels. ;

- *Des moments de partage et de convivialité* : Café d'accueil, inauguration, mise en commun par les femmes, de leurs expériences personnelles ou associatives, de leurs espoirs et problèmes rencontrés, repas de la solidarité (sur inscription à [ffm13@wanadoo.fr](mailto:ffm13@wanadoo.fr)), partage des savoir-faire.

- *Un café littéraire* « La fabrique des corps » : Interventions d'Esther Fouchier et de Judith Martin-Razi : « Sexe et genre - Être et paraître »

*Des expositions* : «Pas de filles hors-jeu !» de Femmes Solidaires ; «Le corps dans tous ses



états», exposition photos de Judith Martin-Razi ; intervention sur «Sexe et genre - Être et paraître» ; « Céramiques potières marocaines » - Des céramistes et artistes de Lilith.

- *Projection de diaporamas en continu* : Sur les potières marocaines (CAL) ; Sur le sport : « un terrain d'émancipation pour les femmes, l'exemple marseillais » ; Sur les 25 ans du Forum Femmes Méditerranée

- *Lecture de poèmes* du recueil de Magda Igyarto : «Des graines germeront sur leurs pas»

Une présentation des recommandations des Femmes Migrantes réunies à Marseille le 21 septembre 2018

- *Une rencontre débat aura lieu sur le thème « Femmes et sport »* : avec Femmes Solidaires et le CREPS PACA. Intervention de Nicole Abar, experte cofondatrices collectif EGAL SPORT. Intervention d'Hélène Echinard, vice-présidente du FFM «Le sport : un terrain d'émancipation pour les femmes, l'exemple marseillais».

- Esther Fouchier, Présidente du FFM présentera en avant première le rapport de suivi des conférences ministérielles rédigé par la Fondation des Femmes de l'Euro méditerranée

Les Poulettes seront en concert ! Avec leur dernier album « itinérance » (Écllosion 13)

*Vendredi 21 septembre - 14h/18h30 ; Samedi 22 septembre - 9h30 à 18h30 - Maison de Provence Jeunesse et Sports de Marseille - 7 rue des Chapeliers - Marseille - En face de la Halle Puget.*

**19 - Causerie "Parentalité et Féminisme : qu'est-ce qu'une éducation égalitaire - Centre Hubertine Auclert - Paris - 27 septembre 2018**

Dès la petite enfance, filles et garçons sont socialisés au travers d'une multitude de stéréotypes sexistes qui influent considérablement sur leurs futures vies de femmes et d'hommes. Dès lors, comment construire une éducation résolument égalitaire entre les filles et les garçons ? Rendez-vous le 27 septembre pour débattre avec nos intervenantes :

• Céline Mazeau, militante féministe, présentera son mémoire "Comment les parents féministes éduquent-elles/ils à l'égalité ? Parviennent-elles/ils dans leurs discours à trouver écho à leurs convictions ?" ;

• Gabrielle Richard, chercheuse associée à l'Université de Paris-Est Créteil et à la Chaire de recherche sur l'homophobie de l'Université du Québec à Montréal, interviendra sur sa recherche "Pratiques féministes, queers ou neutres sur le plan du genre: des parents se racontent" ;

• Amandine Berton-Schmitt, chargée de mission Éducation au Centre Hubertine Auclert, proposera une grille de lecture féministe dans le champ de l'enfance et quelques réflexes antisexistes en éducation.

**20 - Journée "Sur les traces de Colette Guillaumin (1934-2017)" - RT 24 de l'AFS - 12 octobre - Paris**

Cette journée, organisée par le RT 24 de l'AFS, « Genre, Classe, Race. Rapports sociaux et construction de l'altérité », propose de prendre pour objet l'œuvre de Colette Guillaumin, sociologue française née en 1934, et décédée en mai 2017. Il s'agit d'une tentative (sans doute incomplète) de revisiter son travail, dans ses différentes périodes, en tirant plusieurs pistes de réflexion à partir de son œuvre.

Cet espace de discussion scientifique portera sur la compréhension et l'utilisation des travaux de Colette Guillaumin, en pointant ce qui semble faire consensus et aussi dissensus dans leur interprétation. Tout en veillant à recontextualiser ses écrits, cette journée insistera sur ce qui nous éclaire aujourd'hui parmi ses apports, à savoir comment des chercheur.e.s issu.e.s de différents champs les mettent « au travail », avec les éventuels points de débats ou de discordes.

L'héritage de l'auteure est indéniable et pourtant encore trop méconnu et insuffisamment repris, tant dans sa dimension scientifique que pour ses implications politiques. En effet Colette Guillaumin

est une référence internationale à la fois pour la sociologie du racisme, celle des relations interethniques et au sein du corpus des théories féministes, des champs construits de façon relativement parallèle en France.

Au sein du RT 24, et plus largement, ces différents champs se rencontrent aujourd'hui et c'est bien à travers une appropriation commune de l'œuvre de Colette Guillaumin que nous débattons lors de cette journée.

*La matinée* sera consacrée à une présentation des apports de l'auteure puis une mise en discussion de concepts centraux développés, avec la conférence de Danielle Juteau, sociologue spécialiste des travaux de Colette Guillaumin, qui a participé à la circulation de son œuvre dans différents espaces géographiques et scientifiques. Dans ses propres travaux, Danielle Juteau a contribué à la théorisation (matérialiste) des rapports de sexe et interethniques.

*L'après-midi se déroulera en deux temps* : Une conférence de Jules Falquet, sociologue qui réalise depuis plus de dix ans un travail de traduction et diffusion des recherches de Colette Guillaumin et de ses proches complices, en dialogue avec différents courants féministes latino-américains et des Caraïbes ; Une table ronde avec Claire Cossée, Ryzlène Dahhan, Pauline Picot, Aude Rabaud, Damien Trawalé, chercheur-e-s membres du RT 24, structurée par des fils qu'il et elles tirent des analyses de l'auteure - penser les rapports sociaux de race et le racisme, penser les rapports sociaux de sexe et le sexage / apports du couple notionnel majoritaire-minoritaire / les savoirs produits par les personnes minorisées - autant de prolongements contemporains qui les inscrivent sur et dans les traces de Colette Guillaumin.

*Vendredi 12 octobre - 9h30 à 18h0 - Site Pouchet - 61 rue Pouchet Paris - Salle des Conférences.*

**21 - 30e édition du Festival international « Quand les lesbiennes se font du cinéma » - Paris - du 31oct au 4 novembre**

*S'inscrire : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/formulaire-de-reponse-pour-la-causerie-44> ; Jeudi 27 septembre 2018 - 18h00, place des Cinq martyrs du lycée Buffon, 75015 Paris, 6ème étage - salle 6144*

*Préventes jusqu'au 22 octobre* : Les préventes sont désormais ouvertes par correspondance.

Ce système vous permet d'éviter les files d'attente aux caisses et facilite l'organisation pour l'équipe. Merci de compléter ce *formulaire* et de nous le retourner. Pour en savoir plus, cliquez *ici*.

*Espace Reuilly - 21 rue Antoine-Julien Hénard - Paris 12<sup>e</sup>*

## **CINÉMA, THÉÂTRE, LIVRES, TÉLÉ, EXPOS, SORTIES...**

**22 - Livre : « Accouchement, les femmes méritent mieux. » - Marie-Hélène Lahaye**

Depuis les années 1960, l'hôpital est devenu le lieu de l'accouchement. Disparues les terreurs d'antan et les souffrances d'un autre âge : la péridurale y est aujourd'hui reine pour supprimer les douleurs.

Pourtant, dès que l'on questionne les femmes sur leur expérience, nombreuses sont celles qui font part de vexations, d'intimidations, de coercitions, voire de brutalités et de violences. Ce qui devait être un heureux événement se transforme en cauchemar sous la pression des médecins qui suivent les protocoles hospitaliers.

" On m'a volé mon accouchement. " Le refus d'entendre les femmes et la domination que les soignants exercent sur elles est à l'origine de traumatismes physiques et psychiques considérables. Un grand nombre des dépressions post-partum ou des syndromes de stress post-traumatique trouvent probablement là leur cause. Restée longtemps cachée, cette violence commence à apparaître au grand jour, alors que la parole des femmes se libère enfin.

L'obstétrique est profondément misogyne. Elle considère les femmes comme faibles, malades,

dangereuses, dont le corps serait inadapté pour mettre les enfants au monde. L'accouchement est ainsi resté l'un des derniers bastions de la domination masculine

Rendre les femmes maîtresses de leur accouchement exige, ni plus ni moins, une révolution. En analysant les pratiques autour de l'accouchement à travers la littérature scientifique, les recommandations des instances de santé et les travaux d'historiens et d'anthropologues, Marie-Hélène Lahaye signe un document majeur, livre-clé dans la réorientation des politiques à mener autour des droits des femmes.

### **23 - Livre : « Le langage inclusif : pourquoi, comment » - Eliane Viennot**

« Ce guide est destiné à faciliter la tâche de celles et ceux qui veulent rendre leur langage plus égalitaire, et à convaincre encore davantage de personnes et d'institutions de le faire. Il montre que notre langue recèle toutes les ressources nécessaires à l'expression de l'égalité, il rappelle les infléchissements qui lui ont été imposés pour que «le masculin l'emporte sur le féminin», et il expose les différents moyens qui sont à notre portée pour nous déprendre de ces mauvaises habitudes.

Concernant «l'écriture inclusive», il propose une simplification des protocoles en usage aujourd'hui... C'est le fruit de mes recherches sur la masculinisation du français au cours des derniers siècles, de dizaines de rencontres avec le public francophone depuis quatre ans, et de la maturation considérable de la réflexion sur le sexisme véhiculé par la langue depuis l'automne dernier ».

*Publié aux Éditions iXe - En librairie à partir de la mi-septembre - Distribution Makassar il sera disponible - 15 € ou directement chez iXe (<https://www.editions-ixe.fr/content/langage-inclusif-pourquoi-comment>)*

### **24 - Livre : «Sorcières La puissance invaincue des femmes» - Mona Chollet**

Qu'elles vendent des grimoires sur Etsy, postent des photos de leur autel orné de cristaux sur Instagram ou se rassemblent pour jeter des sorts à Donald Trump, les sorcières sont partout. Davantage encore que leurs aînées des années 1970, les féministes actuelles semblent hantées par cette figure. La sorcière est à la fois la victime absolue, celle pour qui on réclame justice, et la rebelle obstinée, insaisissable. Mais qui étaient au juste celles qui, dans l'Europe de la Renaissance, ont été accusées de sorcellerie ? Quels types de femme ces siècles de terreur ont-ils censurés, éliminés, réprimés ?

Ce livre en explore trois et examine ce qu'il en reste aujourd'hui, dans nos préjugés et nos représentations : la femme indépendante - puisque les veuves et les célibataires furent particulièrement visées ; la femme sans enfant - puisque l'époque des chasses a marqué la fin de la tolérance pour celles qui prétendaient contrôler leur fécondité ; et la femme âgée - devenue, et restée depuis, un objet d'horreur.

Enfin, il sera aussi question de la vision du monde que la traque des sorcières a servi à promouvoir, du rapport guerrier qui s'est développé alors tant à l'égard des femmes que de la nature : une double malédiction qui reste à lever.